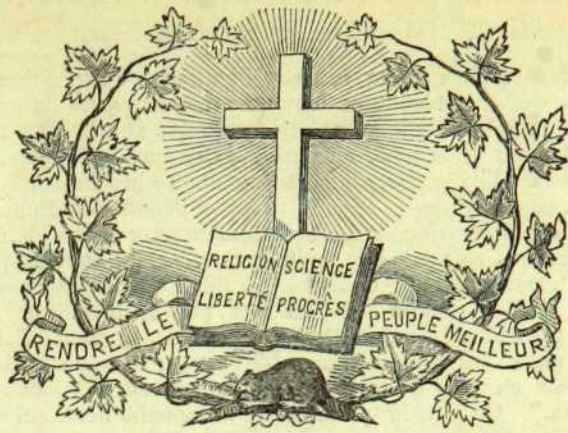


pour la Bibliothèque
du Séminaire



JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Volume I.

Montreal, (Bas-Canada) Fevrier 1857.

No. 2.

SOMMAIRE.—**BIOGRAPHIE:** William Evans, l'agronome canadien, par Pierre Chauveau.—**LITTÉRATURE:** Poésie—labour et récompense, par Joseph Lenoir.—L'Honnête famille, traduit de Miss Edgeworth.—**BEAUX ARTS:** Le Christ de la chapelle du séminaire de Québec et celui de la cathédrale, par Emile de Fenouillet.—**AGRICULTURE:** Bulletin agricole, par J. C. Taché.—**ÉDUCATION:** Du véritable fondement de la discipline.—Goût pour l'instruction et attrait pour l'école.—Suite des exercices pour les élèves des écoles.—Vers à apprendre par cœur.—La victoire de Châteauguay, par J. D. Mermet.—Sujet de composition.—Lettre d'une mère à son fils.—Exercices de grammaire.—Statistiques pour exercer la mémoire des chiffres et former au calcul.—**AVIS OFFICIELS.**—Nominations.—Municipalités nouvelles.—

Dons offerts au département de l'instruction publique.—**EDITORIAL:** Le maître d'école à bon marché.—Notre journal.—Bonne nouvelle.—Revue bibliographique.—"Worth and Wealth," par Freeman Hunt.—Abrégé de l'histoire du Canada, par F. X. Garneau.—Souvenirs historiques du Canada, par Louis Racine.—Bulletin des publications les plus récentes.—Paris, Londres, Boston, New-York, Québec.—Petite revue mensuelle.—A un correspondant.—Nouvelles et faits divers.—État des sommes payées par le département depuis le 15 janvier.—**DOCUMENTS OFFICIELS:** Acte amendant la loi des écoles communes.—**GRAVURES:** Portrait de M. William Evans, l'Agronome.

BIOGRAPHIE CANADIENNE.

WILLIAM EVANS, L'AGRONOME.

L'immortel auteur du Télémaque a dit: "La terre ne se lasse jamais de répandre ses biens sur ceux qui la cultivent: son sein fécond ne peut s'épuiser. Plus il y a d'hommes dans un pays, pourvu qu'ils soient laborieux, plus ils jouissent de l'abondance. Ils n'ont jamais besoin d'être jaloux les uns des autres: la terre, cette bonne mère, multiplie ses dons selon le nombre de ses enfans, qui méritent ses fruits par leur travail. L'ambition et l'avarice des hommes, sont les seules sources de leurs malheurs; les hommes veulent tout avoir et ils se rendent malheureux par le désir du superflu; s'ils voulaient vivre simplement, et se contenter de satisfaire aux vrais besoins, on verrait partout l'abondance, la joie, la paix et l'union."

La mort de M. Evans nous a rappelé ces paroles. Il était presque le dernier d'une classe d'hommes aux mœurs simples, au cœur généreux, qui ont tout fait pour leur pays sans en recevoir presque ni honneurs, ni éloges. William Evans et Joseph François Perrault ne seront jamais oubliés par les amis de l'éducation et de l'agriculture, et



ceux-là seuls sont les vrais amis du peuple. Nous parlerons quelque jour de M. Perrault: aujourd'hui, nous offrons à nos lecteurs le portrait de M. Evans et quelques détails biographiques sur cet homme de bien.

William Evans naquit à Carana, dans le comté de Galway, en Irlande, le 22 novembre 1786. (1)

A une époque où l'émigration des Isles Britanniques vers ce pays était encore peu considérable, il vint s'y fixer et fut du nombre de ceux qui adoptèrent sincèrement et sans arrière-pensée le Canada pour leur patrie. M. Evans, venu parmi nous en 1819, devait avoir alors 33 ans. Il s'établit près de Montréal et ne tarda pas à y lier connaissance avec plusieurs canadiens distingués, amis de l'agriculture. Ayant acquis en Irlande une connaissance pratique de ce premier des arts, il ne tarda pas à causer, par ses exemples autant que par ses préceptes, une petite révolution autour de lui.

Pendant plusieurs années, il dut agir comme secrétaire de la première société d'agriculture du comté et du district de Montréal. Ces fonctions étaient, remplies gratuitement

(1) Nous devons une partie de ces renseignements à l'obligeance et à l'activité de M. Huguet Latour.

comme l'étaient alors la plupart des emplois de ce genre. Ceux qui connaissent les difficultés qui se présentent dans l'organisation de toute association et qui savent combien tout le fardeau pèse sur les épaules du secrétaire, auront une idée des travaux que M. Evans a dû exécuter, par pure bienveillance, envers ses nouveaux concitoyens.

Dès cette époque, il commença à publier une série d'articles dans les journaux de Montréal et l'on peut dire qu'à ces articles et à ceux que M. Perrault écrivit dans les feuilles de Québec, nous avons dû les progrès, faibles à la vérité qui ont été faits dans l'agriculture jusqu'en 1835.

Cette année-là, William Evans publia un volume remarquable qu'il intitula : "A Treatise on the Theory and practice of Agriculture in Canada." Ce fut le premier ouvrage de ce genre, ou au moins de cette importance, qui vit le jour dans notre pays.

La législature vota une somme de £215 pour la traduction et la publication de ce livre en français, et 1500 exemplaires du *Traité d'Agriculture* furent distribués parmi nos cultivateurs.

Malheureusement, peu d'entr'eux, à cette époque, savaient lire : et la législature, qui fit bien de reproduire ainsi l'ouvrage de M. Evans, n'aurait pas dû s'en tenir là. A cette époque des fermes-modèles et des lectures publiques dans les campagnes, auraient été indispensables pour obtenir un résultat bien décisif. Sans doute que la bonne semence croissait, mais lentement, si lentement, qu'en bien des endroits les mauvaises herbes avaient tout le temps de l'étouffer.

L'année suivante, notre infatigable agronome publia, en anglais, un volume supplémentaire qui fait suite à son traité.

En 1837, il écrivit, dans le *Montreal Courier*, une série de lettres sur le progrès agricole par l'éducation des cultivateurs, (1) excellents articles dont les instituteurs, et tous ceux qui s'occupent d'éducation, devront sentir l'importance et dont nous donnerons quelques extraits dans une prochaine feuille. Ces lettres ont été réunies en une petite brochure que l'auteur fit libéralement distribuer parmi les cultivateurs.

William Evans fut le rédacteur et le propriétaire de notre premier journal d'agriculture. En 1838, il fonda le "Canadian Quarterly Agricultural and Industrial Magazine;" mais l'encouragement public lui ayant fait défaut, il cessa sa publication après quelques livraisons. Dans tout assaut, il faut bien que le soldat qui y monte le premier meure sur la brèche, et c'est un rude assaut que celui qu'on livre à l'ignorance et à la routine.

En 1842, M. Evans devint éditeur du "British American Cultivator," publication mensuelle imprimée à Toronto. Il l'abandonna pour fonder, en mai 1843, le "Journal Canadien d'Agriculture," qu'il publia dans les deux langues, à Montréal. On voit qu'il ne se rebutait point.

Vers cette époque cependant, des jours plus heureux pour l'agriculture commençaient à luire; plusieurs citoyens honorables aidaient notre agronome dans ses travaux, la législature votait des sommes assez considérables et plusieurs expositions agricoles avaient déjà eu lieu non seulement avec succès, mais encore avec éclat.

En 1853, la société d'Agriculture du Bas-Canada cessa d'exister, et, par la création d'un ministère de l'agriculture, le gouvernement et le pays firent de cet art important, comme cela doit-être, une des puissances reconnues et constituées de l'état. La chambre d'agriculture fut organisée et M. Evans en fut nommé unanimement le secrétaire et le trésorier.

En 1854, eut lieu à Montréal une grande foire agricole et industrielle. C'était une exposition préparatoire dont le but principal était d'assurer une part convenable au Canada dans l'exposition universelle de Paris. M. Evans rendit comme toujours dans cette occasion, des services

importants: l'exposition locale fut des plus brillantes, et une bonne partie de nos succès, de l'autre côté de l'océan, furent dûs au zèle et à l'habileté du secrétaire de la chambre d'agriculture. De plus, il publia, pour le comité local, une excellente brochure intitulée : "Suggestions sur la subdivision et l'économie d'une ferme, dans les seigneuries du Bas-Canada avec divers plans et dessins."

Son dernier ouvrage publié fut une Revue de l'Agriculture du Bas-Canada, imprimée d'abord dans la *Gazette de Montréal*, puis en brochure.

Lors de sa mort, il terminait un essai pour le concours ouvert par le ministre de l'agriculture pour les trois meilleurs mémoires sur l'origine, la nature, l'histoire du charançon, de la mouche hessoise, du cousin et des autres insectes qui détruisent nos récoltes, sur les maladies auxquelles nos grains et légumes ont été sujets, et sur les meilleurs moyens de combattre ces redoutables fléaux.

Ce fut à la Côte Saint Paul, près de Montréal, dans son habitation modeste mais charmante, que mourut, âgé de 71 ans, le dimanche premier février dernier, l'un des hommes les meilleurs, les plus habiles et surtout les plus utiles que nous ayons eus.

Une première attaque de paralysie, survenue quelques semaines avant, l'avait préparé à son sort. Le *Montreal Gazette*, en annonçant son décès, a publié, en même temps, une lettre longue et intéressante qu'il lui adressait sur le sujet favori de ses études, laquelle, écrite quelques jours seulement avant sa mort, se terminait par ces touchantes paroles :

"Je ne puis pas espérer maintenant qu'il me soit permis de poursuivre mes travaux pendant bien des années; mais le peu de jours que la providence m'accordera, je les consacrerai à la cause de l'agriculture en Canada."

M. Evans ne pouvait guères donner de meilleure preuve de la sincérité de son amour pour son pays et pour ses enfans, qu'en engageant ses fils à marcher dans la carrière qu'il avait lui-même parcourue. Sa gaieté constante, sa bienveillance, sa charité étaient proverbiales. Il était difficile de voir sans l'aimer, cette figure franche, honnête et joyeuse. Agriculteur pratique autant que théorique, il avait fait de sa ferme de la Côte St. Paul, une véritable ferme-modèle, où il donnait, nous ne dirons pas volontiers, mais avec ardeur, des conseils à tous nos habitans qu'il chérissait et dont il était aimé.

Ayant remarqué que nos compatriotes avaient quelque répugnance à concourir avec les agriculteurs venus des pays étrangers, il sut ménager leur timidité en instituant, le premier, des concours séparés, qui n'excluaient point les concours généraux dans les foires agricoles. Il ne pouvait guères donner une meilleure preuve de sa sollicitude pour les canadiens, sollicitude que nous lui avons entendu exprimer plus d'une fois dans les termes les plus chaleureux, sollicitude réelle car elle était appuyée sur une appréciation parfaite des qualités du peuple au milieu duquel il avait si longtemps vécu.

On l'a vu, il est mort comme doivent mourir le soldat et le missionnaire, les armes à la main. C'est une guerre, et des plus redoutables, car c'est une des plus décourageantes, que celle qu'il faut faire à l'indifférence et à l'apathie universelles. C'est un apostolat et l'un des plus glorieux que d'encourager les hommes à se perfectionner dans celui de tous les états où ils ont le plus de chances de demeurer honnêtes et vertueux.

Qu'un tel homme ne soit jamais oublié ! L'ingratitude est le vice le plus honteux des nations comme des individus. A défaut d'un monument, cultivons sur sa tombe, modeste comme son existence, les fleurs qu'il aimait, celles qu'il fut chercher dans nos bois pour orner nos parterres, et dans notre cœur cultivons encore davantage son souvenir. Ce sera celui d'un homme de bien, de persévérance et d'énergie.

(1) Agricultural improvement by the education of those who are engaged in it as a profession.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

LABEUR ET RÉCOMPENSE.

Pour le rendre fécond, un jour, des travailleurs
Remuèrent un champ que l'on croyait stérile.
Ceux qui passaient, disaient : " Leur peine est inutile,
" Pourquoi ne vont-ils pas porter leurs bras ailleurs ? "

Pourtant, ils se trompaient. A la moisson prochaine,
La haine ramenant ces insulteurs obscurs,
Les travailleurs chantaient, leur face était sereine,
Et le champ se cachait sous des flots d'épis murs !

Ne nous a-t-on pas fait, à nous, la même injure !
N'a-t-on pas dit ce sol rebelle à tout labeur ?
L'ignorance devait, honteuse flétrissure
S'attachant à nos fronts, nous vouer au malheur !

Regardez ! Le spectacle est sublime et console !
Voyez ces travailleurs heureux et triomphants !
Peuple d'un million, sur les bancs de l'école,
Contemple, avec orgueil, plus de cent mille enfants !

J. LENOIR.

L'HONNÊTE FAMILLE.

I.

Frankland, fermier anglais, considérait comme un bienfait du ciel d'avoir une nombreuse famille. Il avait trouvé dans mistress Frankland une femme de cœur et de bon sens, qui l'avait secondé de ses constants efforts pour l'éducation de ses enfants. Tout petits encore, elle les prenait sur ses genoux, les faisait babiller, et leur enseignait à s'aimer et à s'aider les uns les autres, à réprimer leur humeur maussade, à se montrer obéissants et soumis. Par ses sages conseils elle réussit à leur épargner, ainsi qu'à elle-même, bien des peines dans l'avenir ; et M. Frankland disait souvent : " Mes enfants, remerciez avec moi votre mère pour le bon caractère qu'elle a réussi à vous donner."

Malheureusement cette excellente mère mourut, laissant ses deux filles, l'une à peine âgée de 17 ans, l'autre de 18 ; mais elle resta toujours vivante dans leur cœur. Patty, l'aînée, manquait de distinction dans sa personne ; mais elle était soignée dans sa mise et d'une humeur aimable et enjouée. On oubliait qu'elle n'était pas jolie, quand on observait combien elle était fière et heureuse de la remarquable beauté de sa jeune sœur Fanny.

On ne pouvait reprocher à celle-ci d'être prude, médisante ou étourdie ; elle était même si naturelle et si simple que tous ses voisins l'aimaient ; et c'est beaucoup dire en faveur d'une jeune fille dont la beauté pouvait à juste titre exciter l'envie.

Georges, l'aîné des fils de M. Frankland, avait été élevé pour la condition de fermier. Quoique tout jeune encore, il était très-habile dans les travaux de la campagne. Il aidait assidûment son père à conduire la ferme, ce qui lui permettait d'acquérir une grande expérience sans dépense de temps ni d'argent. Son père l'avait toujours traité comme un ami ; il lui parlait de ses affaires à cœur ouvert, de sorte que le jeune homme les regardait comme les siennes, et ne pouvait concevoir l'idée de séparer ses intérêts de ceux de son père.

James, le second fils, était destiné au commerce, il avait appris tout ce dont la connaissance est utile à un homme qui est dans les affaires. Il avait, en outre, des habitudes de ponctualité, des manières polies, et une haute estime pour la loyauté.

Frank, le plus jeune, était d'un caractère plus pétulant que ses frères. Dans son enfance, son père lui répétait sans cesse que, s'il n'y prenait garde, son naturel emporté lui causerait bien des embarras, et que les plus brillantes facultés ne sont d'aucune utilité à l'homme qui n'a pas de constance dans ses entreprises. Ces conseils d'un père chéri avaient fait une telle impression sur l'esprit de Frank, qu'il s'était appliqué de bonne heure à corriger la violence de son caractère et à devenir patient et industrieux. Les trois frères étaient étroitement attachés l'un à l'autre, et leur amitié, tout en les excitant à devenir meilleurs, était pour eux une source de plaisir.

Après de longues années de persévérance et de travail, M. Frankland avait tellement amélioré sa ferme, qu'il se trouvait dans une grande aisance, pour un homme de sa condition. Le jardin, la cour, tout ce qui lui appartenait offrait un tel aspect de propreté et de bien-être, que les voyageurs, en passant près de là, ne manquaient jamais de demander le nom du fermier. Ils ne voyaient pourtant que l'extérieur : qu'auraient-ils dit si leurs regards avaient pu pénétrer à travers les murs, s'il leur avait été donné de contempler le spectacle du bonheur paisible de cette honnête famille ? bonheur dont on peut jouir aussi bien dans une chaumière que dans un palais, et qui prend sa source dans l'union des cœurs.

A l'époque où commence cette histoire, M. Frankland s'occupait sérieusement de l'établissement de ses fils. Georges était suffisamment occupé des affaires de la maison et du soin de la ferme. James était sur le point de prendre une boutique de mercerie à Montmouth ; les marchandises étaient achetées et il venait de louer un local convenable.

Cependant, il y avait une partie de la toiture de la maison du vieux Frankland qui laissait pénétrer l'eau, et James ne voulait pas partir avant que le toit fût entièrement réparé. C'est pourquoi ses marchandises lui furent expédiées de Londres à l'adresse de son père, qui demeurait à un mille environ de Montmouth. Il pria ses sœurs de défaire les paquets et de mettre des étiquettes sur chaque article. Un soir, toute la famille dormait déjà depuis longtemps, à l'exception de Patty, qui finissait de marquer une boîte de rubans, le seul ouvrage qui restât à faire. Sa chandelle venait de finir, et elle allait en chercher une autre, quand elle aperçut, en passant près d'une fenêtre qui donnait sur la cour, une vive lumière. Elle regarda au dehors, et vit la grande meule de foin tout en feu. Elle courut aussitôt éveiller ses frères et son père. Ils firent tous leurs efforts pour se rendre maîtres de l'incendie et empêcher le feu de se communiquer à l'habitation ; mais le vent était fort et soufflait dans la direction de la maison. Georges versa des baquets d'eau sur le toit afin de l'empêcher de s'enflammer ; mais ce fut en vain : des flammèches qu'on ne put éteindre tombèrent sur le toit, et en moins d'une heure, tout le corps de logis fut embrasé.

Le premier soin des jeunes gens fut de mettre leur père et leurs sœurs à l'abri du danger ; puis, avec une grande présence d'esprit, ils réunirent tous les objets de valeur qui pouvaient se transporter, et travaillèrent activement à sauver l'assortiment de mercerie du pauvre James. Ils passèrent toute la nuit à l'ouvrage : vers trois heures du matin, le feu était éteint : les ténèbres et le silence succédèrent au bruit et à l'agitation. L'incendie avait épargné un toit, sous lequel la famille entière se retira pendant quelques heures, jusqu'à ce que la clarté du jour vint renouveler le triste spectacle de leur ruine. Le foin, l'avoine, la paille, les meules de ble, la grange, tout ce que renfermait la cour était consumé ; les murs et quelques poutres à demi brûlées du corps de logis restaient encore, mais la maison n'était pas de longtemps habitable. On estimait à plus de 600 livres sterling (1) la somme nécessaire pour réparer la perte occasionnée par ce

(1) Quatre mille francs.

déplorable évènement. Comment la meule de foin avait-elle pris feu ? C'est ce que personne ne savait.

Georges, qui avait fait la meule, était assez disposé à croire que le foin n'était pas suffisamment sec et qu'il s'était ainsi échauffé. Il s'en prenait à sa négligence ; mais son père déclara qu'il avait vu, senti et touché le foin quand il le mettait en meule, et qu'on n'avait jamais apporté à la ferme de foin en meilleur état. Il ne fallait rien moins que cela pour mettre en repos la conscience du pauvre garçon, et il fut complètement rassuré par sa bonne sœur Patty, qui lui montra un seau plein de cendres qu'on avait oublié près de l'endroit où était la meule. La servante, qui était une honnête fille, quoique peu soigneuse, avoua qu'elle se rappelait avoir laissé par hasard, la veille au soir, le seau à cette place dangereuse. En traversant la cour avec les cendres, elle avait entendu son fiancé qui sifflait dans le chemin. Pressée de le rejoindre, elle avait mis le seau à terre, couru à la rencontre de son prétendu, et enfin oublié les cendres. Elle ne pouvait rien dire pour sa défense, si ce n'est qu'elle ne croyait pas qu'il y eût encore du feu dans le vase.

Le brave fermier lui pardonna sa négligence, en lui disant qu'il voyait assez combien elle se la reprochait. La bonté de son maître excita plus vivement encore son repentir ; elle sanglotait comme si son cœur eût voulu se briser, et tout ce qu'on put faire pour la calmer fut de la laisser travailler aussi assidument que possible dans l'intérêt de la famille.

Le temps ne se passa pas en vaines lamentations : il fallait de l'argent comptant pour rebâtir la maison et les granges ; James vendit à un mercier de Montmouth toutes les marchandises qu'il avait sauvées de l'incendie et apporta à son père le produit de la vente.

« Mon père, lui dit-il, vous m'avez donné cet argent alors que vous pouviez le faire sans vous gêner ; maintenant, vous en avez besoin, et je puis m'en passer. J'entrerai comme commis dans quelque bonne maison de Montmouth. J'avancerai peu à peu et je ferai mon chemin. Il serait étrange que je ne réussisse pas avec l'éducation que vous m'avez donnée. »

M. Frankland, en recevant l'argent de son fils, versa des larmes de joie.

« N'est-il pas singulier, dit-il, que je ressente du plaisir en un pareil moment ? Oui, c'est une bénédiction du ciel d'avoir de bons enfants. Arrive que pourra ; tant que nous serons prêts à nous secourir les uns les autres de cette manière, nous ne serons jamais malheureux.... Maintenant, continua l'actif vieillard, ne songeons plus qu'à rebâtir notre maison. Frank, donne-moi mon chapeau. Je souffre de mon rhumatisme dans ce maudit bras ; j'ai pris froid la nuit de l'incendie. Allons, le travail me fera du bien ; pas de paresse. Je serais honteux de rester à rien faire, quand je vois autour de moi de si braves jeunes gens. »

Le père et les enfants se mirent au travail avec ardeur. Bientôt un homme à cheval, d'assez mauvaise mine, vint à eux. Il s'informa si leur nom n'était pas Frankland, et leur remit à chacun un papier dans la main. C'était la copie d'une sommation d'avoir à quitter la ferme avant le 1er septembre prochain, ou à payer un double fermage.

« C'est sans doute une méprise, monsieur, dit avec douceur le vieux Frankland.

— Il n'y a pas de méprise, répliqua l'étranger. La sommation est en bonne et due forme. Elle est fondée en droit : j'ai vu moi-même votre bail il y a quelques jours. Il est expiré du mois de mai dernier, et vous en avez joui, contrairement à la loi et à la justice, pendant onze mois, puisque nous sommes en avril.

— Mon père n'a jamais rien fait dans sa vie de contraire à la loi et à la justice, interrompit Frank, dont les yeux étincelaient d'indignation.

— Doucement, Frank, dit le fermier, en mettant sa main sur l'épaule de son fils, doucement, mon cher garçon ; laisse

moi m'expliquer tranquillement avec monsieur. Je vous le répète, monsieur, il y a dans tout ceci un malentendu. Il est vrai que mon bail expirait au mois de mai dernier ; mais j'avais la promesse d'un renouvellement de mon bon maître.

— Je n'ai connaissance de rien de semblable, monsieur, répondit l'étranger en parcourant les feuillets de son agenda. Je ne connais pas la personne que vous appelez votre bon maître : ce n'est point une manière suffisante de désigner un homme aux yeux de la loi. Mais, si vous réferez au propriétaire ou bailleur primitif, François Folingsby, de Folingsby-place, comté de Montmouth, je dois vous informer qu'il est mort à Bath le 17 courant....

— Mort ! mon pauvre maître est mort ! Ah ! quel malheur !

— Et son neveu, Philippe Folingsby, est entré en possession de ses biens comme héritier direct, continua l'étranger, toujours sur le même ton ; et j'agis en son nom, ayant reçu pouvoir de procureur à cette fin.

— Mais, monsieur, je suis sûr que M. Philippe Folingsby ne connaît pas la promesse de renouvellement que m'a donnée son oncle.

— Les promesses verbales, vous le savez, ne sont rien, monsieur ; autant en emporte le vent, s'il n'y a pas de témoins. Et si elles ont été faites à titre gratuit par le décédé, elles n'obligent d'aucune façon, en droit et en équité, le survivant ou l'héritier. Si la promesse avait été écrite sur papier timbré, alors elle aurait quelque valeur.

— Elle n'a pas été écrite, je l'avoue, monsieur, dit Frankland ; mais je pensais que la parole de mon maître valait bien sa signature, et j'ai eu sa parole.

— Oui, s'écria Frank ; je m'en souviens ; j'étais là quand vous lui dites la même chose qu'à monsieur, et il vous répondit : « Vous aurez ma promesse par écrit. De telles précautions ne sont rien entre honnêtes gens ; mais qui sait ce qui peut arriver et qui viendra après moi ? Il faut toujours traiter les affaires par écrit. Je ne voudrais pour rien au monde laisser un de mes fermiers dans l'embarras. Vous avez amélioré votre ferme, il est juste que vous jouissiez des fruits de votre industrie, maître Frankland. » Alors quelqu'un entra, et notre maître nous renvoya à un autre moment pour rédiger l'acte. Mais le jour suivant, il quitta le pays pour une affaire pressée, et je suis sûr qu'il s'est toujours imaginé depuis nous avoir donné la promesse écrite.

— Cela est évident et je n'en doute pas, monsieur ; mais, cela ne change rien à la situation actuelle, dit l'étranger. Comme fondé de pouvoirs, je ne connais que les intentions de celui qui m'emploie. Quand nous verrons l'écrit, nous agirons en conséquence, ajouta-t-il avec un sourire. Sur ce, messieurs, je vous souhaite le bonjour, et je vous prie d'observer que vous avez été dûment prévenus d'avoir à vider les lieux ou à payer double fermage.

— Il n'est pas possible, cependant, dit Frank, que M. Folingsby refuse de vous croire, mon père. C'est assurément un homme d'honneur, ne ressemblant en rien à cet agent, qui a toute la tournure d'un procureur. Ah ! que je déteste tous ces procureurs !

— Tous les procureurs.... malhonnêtes, veux-tu dire, Frank, reprit le bienveillant fermier, qui jamais ne parlait de personne avec acrimonie, même dans les plus rudes moments d'épreuve.

Le nouveau propriétaire vint dans le pays, et, peu de jours après son arrivée, Frankland alla le trouver. Ce n'était pas chose facile de voir le jeune M. Folingsby. Il avait alors la tête toute pleine de cabriolets, de tandems et de wiskis : les affaires lui faisaient horreur, ou plutôt le plaisir était sa seule affaire. Il ne considérait l'argent que comme un moyen de plaisir, et les fermiers que comme des machines à battre monnaie. Il n'était ni dur ni avare, mais irréflecti et extravagant.

(Traduit de l'anglais de miss EDGEWORTH.)

(La suite au prochain numéro.)

BEAUX ARTS.

DEUX TABLEAUX DE LA CATHÉDRALE ET DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

I.

Parmi les tableaux qui décorent la Cathédrale de Québec et la chapelle de son Séminaire, il en est deux surtout qui sont des œuvres d'une haute valeur; nous voulons parler de ces deux toiles, qui représentent l'Image de l'Homme-Dieu sur la croix.

On croit volontiers que ces fortes compositions portent le cachet victorieux du maître, et, qu'elles sont originales par conséquent.

C'est à Van-Dyck, ou à l'école de Van-Dyck, qu'on attribue le tableau de la cathédrale, et s'il en faut croire la note imprimée que nous avons en mains, celui du séminaire serait de Monet, peintre de l'école française.

Ces questions d'origine et de paternité sont toujours fort délicates: elles ont créé ça et là tant d'illustres erreurs, qu'il ne faut jamais les aborder qu'avec une extrême réserve.

Quand on connaît quelque peu l'histoire de l'émigration sur nos rives de toutes ces superbes pages, dont s'enorgueillit à bon droit notre ville, ainsi que les noms si respectables des hommes qui s'y trouvent heureusement mêlés, on s'abandonne aisément à ces affirmations premières qui donnent un nom et une date à toutes ces œuvres d'art.

Aussi n'osons-nous pas résister trop nous-même, à l'influence d'une autorité digne de tant de foi; mais si nous acceptons le tableau de Monet, comme une toile originale, toute marquée du doigt du maître, nous n'affirmons rien au sujet du Christ de la cathédrale, qui rappelle bien, il est vrai, par certains points, le faire et le coloris de Van-Dyck, mais qui ne trahit pas assez l'empreinte si personnelle et si puissante du grand disciple de Rubens.

Nos bons amis Plamondon et Hamel, qui savent et qui traitent les choses d'art avec tant de distinction, trouvent bien que le soufflé de l'école de Van-Dyck est là dans ce dessin si pur, dans ces teintes si chaudes, dans cette expression si noblement résignée de l'image du Christ, mais où l'un découvre une œuvre originale, l'autre s'obstine à ne voir qu'une superbe copie.

Nous sommes tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, tant la question a ce double mirage, qui tour à tour nous attire et nous charme; mais si le tableau de la cathédrale est un original sincère, ce qui peut se plaider habilement, nous ôsons dire nous qu'il ne vient point de Van-Dyck lui-même.

Quoiqu'il en soit, ce sont là deux pages magistrales, bien faites pour mériter les longs regards de la pensée et justifier la plus vive admiration.

II.

LE CHRIST DE LA CATHÉDRALE.

Quelle grande image que celle de l'Homme-Dieu, crucifié sur le bois de la rédemption, criant en haut vers son père: *Eli, Eli, lamma sabactani?—mon père, mon père, pourquoi m'avez-vous abandonné?*

Toutes les douleurs de l'âme se résument en cette voix suprême; mais sur ce visage que l'artiste empreint de toutes les tristesses humaines rayonnent une résignation sublime, ainsi que la divine espérance de la résurrection.

Quelle suavité de lignes et de tons! quelle vérité dans le coloris!

Cette merveilleuse composition étonne vraiment par la hardiesse et l'harmonie de ses détails, c'est-à-dire, par cette irréprochable réalisation d'un ensemble qui exprime le beau dans l'art comme dans la pensée.

Voilà ce que nous avions à dire sur nos deux Christ de la Cathédrale et du Séminaire, dans le but de faire voir, à notre tour, nous aussi, combien ils sont dignes de l'estime et de l'admiration des hommes sensibles aux œuvres de l'art.

Mais nous devons le dire sans hésitation aucune, ces deux tableaux sont loin d'exprimer une égale valeur artistique.

Le Christ de la Cathédrale est une page qui pourrait se classer peut-être parmi les œuvres de premier ordre, tant le dessin, la couleur et la beauté de la composition révèlent le grand maître.

Le tableau de la Chapelle est sans doute une œuvre belle, comme étude profonde, comme puissant effet de lumière; mais il serait téméraire de lui réserver le même rang dans l'ordre des mérites; la tête du Sauveur nuit à l'ensemble de l'image: la mort y a laissé des teintes sombres et tourmentées qu'elle comportait, et la parfaite exécution de cette partie de son œuvre, témoigne hautement qu'il était de l'école des grands maîtres.

Monet est peu connu; mais quand on signe de son glorieux pinceau d'aussi splendides pages, on mérite bien que les hommes parlent un plus de vous.

Voilà ce que nous avions à dire sur nos deux Christ de la Cathédrale et du Séminaire, dans le but de faire voir, à notre tour, nous aussi, combien ils sont dignes de l'estime et de l'admiration des hommes sensibles aux œuvres de l'art.

Mais nous devons le dire sans hésitation aucune, ces deux tableaux sont loin d'exprimer une égale valeur artistique.

Le Christ de la Cathédrale est une page qui pourrait se classer peut-être parmi les œuvres de premier ordre, tant le dessin, la couleur et la beauté de la composition révèlent le grand maître.

Le tableau de la Chapelle est sans doute une œuvre belle, comme étude profonde, comme puissant effet de lumière; mais il serait téméraire de lui réserver le même rang dans l'ordre des mérites; la tête du Sauveur nuit à l'ensemble de l'image: la mort y a laissé des teintes sombres et tourmentées qu'elle comportait, et la parfaite exécution de cette partie de son œuvre, témoigne hautement qu'il était de l'école des grands maîtres.

Monet est peu connu; mais quand on signe de son glorieux pinceau d'aussi splendides pages, on mérite bien que les hommes parlent un plus de vous.

prime que les tortures amères de la douleur, et la tête si résignée du Christ s'éclaire de tous les rayons de l'espérance et de l'immortalité.

Ce tableau du Christ, nous le répétons avec amour, est une œuvre capitale, lors même que l'œil le plus habile n'y verrait qu'une copie: car des copies de cette gloire s'évaluent bien souvent au prix des œuvres originales.

Nous ne savons trop dans quelles vues on s'est permis le triste courage de changer la condition primitive de la toile, qui se cintrait par le haut, et dont l'heureux ovale s'harmonisait bien mieux avec la composition que cette forme équarrie qu'elle affecte aujourd'hui.

III.

LE CHRIST DE LA CHAPELLE.

Le Christ de la chapelle, c'est le *consummatum est* de la passion: tout est fini là; l'Homme-Dieu vient d'incliner la tête et il est mort; mort sur son visage, dans ses traits, mort dans ses chairs, pâles et desséchées, mort par tout lui-même.

Approchez du tableau et regardez à toutes les lignes du dessin; c'est encore l'œuvre d'un maître, qui sait tous les mystères de la décomposition et de la mort, et qui a mis là toutes les couleurs d'une chair où la vie n'habite plus.

Comme cette tête amaigrie, s'abandonne à elle-même! comme les membres et tout le corps s'affaissent sur eux-mêmes, détendus, détachés pour ainsi dire! Mais pourquoi l'artiste a-t-il laissé sur le visage divin la laideur ordinaire de la mort? La mort dans le Christ n'est que la transfiguration passagère: au-delà donc la résurrection et la vie; et la tête du Sauveur devrait nous dire, même dans la mort, ces divines révélations, ces immortelles destinées.

La mort physique de l'homme trouve là toutes ces chairs cadavéreuses, comme aussi toute sa terrible éloquence; mais, ô Artiste, le Christ était le plus beau des enfants des hommes, mais le Christ n'allait s'asseoir qu'un instant dans la mort, sa jeunesse éternelle allait reparaître, et dans sa mort humaine, il fallait lui laisser ce rayonnement calme et doux qui est la beauté et l'espérance encore.

L'inspiration a fait ici défaut à l'artiste, et c'est une vraie faute dans son œuvre; mais, maintenant, éloignez-vous de l'image, allez loin, bien loin, en face, entrez même dans la chapelle opposée du transept, et de là regardez vers le Christ de Monet!

Le Dieu mort se détache dans tout son relief, ses chairs transparentes s'inondent de rayons, et la lumière éclate partout vive et profonde.

O puissance de l'art, voilà de tes prodiges! Mais c'est surtout le soir, quand le jour décline visiblement, qu'il faut aller jeter tous ses regards sur la toile lumineuse, si vous voulez sentir tout ce qu'elle vous renvoie d'éclat et de vie; elle devient alors comme une autre lampe du sanctuaire.

Qui sait? L'artiste a compris là peut-être, dans cette transfiguration si lumineuse des chairs mortes du Christ, le symbole de sa transfiguration divine? Mais ce qui n'est ici que le fait habile de l'art, eût été sur le visage de l'homme-Dieu, réfléchissant la victoire sur la mort, le verbe le plus élevé de la pensée et de la poésie.

Quand e Christ fut mort, les voiles du temples se déchirèrent, le ciel se fit sombre et toute la nature fut couverte de profondes et soudaines ténèbres.

Le peintre a rendu cette heure suprême avec tout le désordre des teintes sombres et tourmentées qu'elle comportait, et la parfaite exécution de cette partie de son œuvre, témoigne hautement qu'il était de l'école des grands maîtres.

Monet est peu connu; mais quand on signe de son glorieux pinceau d'aussi splendides pages, on mérite bien que les hommes parlent un plus de vous.

Voilà ce que nous avions à dire sur nos deux Christ de la Cathédrale et du Séminaire, dans le but de faire voir, à notre tour, nous aussi, combien ils sont dignes de l'estime et de l'admiration des hommes sensibles aux œuvres de l'art.

Mais nous devons le dire sans hésitation aucune, ces deux tableaux sont loin d'exprimer une égale valeur artistique.

Le Christ de la Cathédrale est une page qui pourrait se classer peut-être parmi les œuvres de premier ordre, tant le dessin, la couleur et la beauté de la composition révèlent le grand maître.

Le tableau de la Chapelle est sans doute une œuvre belle, comme étude profonde, comme puissant effet de lumière; mais il serait téméraire de lui réserver le même rang dans l'ordre des mérites; la tête du Sauveur nuit à l'ensemble de l'image: la mort y a laissé des teintes sombres et tourmentées qu'elle comportait, et la parfaite exécution de cette partie de son œuvre, témoigne hautement qu'il était de l'école des grands maîtres.

Monet est peu connu; mais quand on signe de son glorieux pinceau d'aussi splendides pages, on mérite bien que les hommes parlent un plus de vous.

Voilà ce que nous avions à dire sur nos deux Christ de la Cathédrale et du Séminaire, dans le but de faire voir, à notre tour, nous aussi, combien ils sont dignes de l'estime et de l'admiration des hommes sensibles aux œuvres de l'art.

E. DE FRENOUILLET.

AGRICULTURE.

BULLETIN AGRICOLE.

Les journaux et revues d'Europe s'occupent en ce moment d'un sujet dont l'étude semble devoir conduire à des résultats pratiques importants, nous voulons parler du *plantage* des grains. L'*Ami des Sciences* rend compte des expériences de M. Chapellier d'Épinal. Cet agronome a planté 20 grains de blé dans 20 trous profonds chacun de 1 pouce environ et espacés de 7 pouces, la récolte a rapporté 722 fois la semence. La *Presse* dit que le rendement pour l'ensemencement à la volée est de 12 à 15 pour un en moyenne, pour l'ensemencement au semoir, de 25 à 30 pour un, et pour l'ensemencement par le *plantage*, de 600 à 800 pour un. Il ne faut pas confondre le rendement par arpent avec le rendement comparé à la quantité semée : la première n'augmente pas à beaucoup près dans les mêmes proportions que la seconde. Mais il est constaté que l'ensemencement par le *plantage* réunit les avantages suivants : économie dans la quantité de semence, produit plus grand par arpent, grains d'une qualité supérieure. La seule objection qui n'en est pas toujours une, puisque l'agriculture doit calculer la dépense seulement dans ses rapports avec le revenu, cette seule objection serait le surcroît de travail que nécessite le *plantage*. Au reste, comme l'indique la *Réforme agricole*, le *plantage* une fois généralisé devrait bientôt se faire au moyen de *planteurs* mécaniques ; le *plantage* à la main n'étant que l'opération transitoire qui doit substituer le nouveau système d'ensemencement à l'ancien.

La *Compagnie des travaux agricoles par la vapeur* de France vient de signaler au public le succès complet de la *piocheuse à vapeur* de M. M. Barrat, à la suite d'expériences faites à Neuilly en présence des commissaires officiels : MM. Boussingault et Héricard de Thury, membres de l'Académie des sciences ; Fourneyron, ingénieur ; H. de Villeneuve, inspecteur général de l'agriculture ; E. Lecouteux, ex-directeur des cultures à l'Institut agronomique de Versailles ; Seguin, Cail et Gouin, constructeurs-mécaniciens ; De Laussat, Alexandre Martin et De Rancé, membres des assemblées législatives.

Le *Moniteur* signale une variété de pommes de terres ou patates, qui possède le mérite de résister à la maladie : ce que constate un rapport de M. le docteur Hensard, membre de la *société horticole de Huy*. Cette patate, appelée *coquette*, portait autrefois le nom de *semée*, elle appartient à la section des *patates tardives* et est issue de graines de la variété connue sur le continent européen sous le nom de *neuf-semaines*.

L'*Ami des Sciences*, sous le titre *ce qu'on peut faire d'une mauvaise terre*, dit qu'un ancien maître de poste à Séverne, M. Goetz, a élevé à la valeur de 811,500 francs ou environ £40,000, dans l'espace de dix-sept ans, une terre qu'il avait acquise pour 180,000 francs. L'augmentation successive dans le produit de cette propriété a été obtenue au moyen du drainage et de l'engrais ; ce dernier d'abord fut tiré du dehors, mais aujourd'hui, par l'accroissement dans le nombre des bestiaux, M. Goetz fabrique sur sa terre tous les engrais nécessaires. Un détail bien intéressant, pour nous Canadiens, dans le récit des travaux de ce cultivateur, c'est que M. Goetz a cru devoir faire un semis de pins, auquel il avait ajouté des graines de prairies comme seul moyen d'améliorer la partie la plus inculte de sa terre ; puis, lorsqu'après plusieurs années la petite forêt eut entrelacé le sol de ses racines, le propriétaire commença à abattre par éclaircis et à livrer le terrain au pâturage. Que ne pouvons-nous donc pas faire avec notre excellent sol couvert de belles forêts.

Le *Nouveau Journal des Connaissances Utiles*, en s'occupant de la question de la destruction des mauvaises herbes, dit : " On ne peut pas songer à leur destruction complète, mais on peut en avoir le moins possible sur sa terre. Les moyens indispensables pour obtenir ce résultat, sont : 1o. le triage des grains de semence ; 2o. l'emploi de fumiers bien consommés ; 3o. ne faire venir des céréales qu'à la suite d'une récolte sarclée dans la rotation ; 4o. l'emploi des labours multipliés ; 5o. les sarclages opérés dans un temps un peu humide et avant que les mauvaises herbes aient produit leur graine.

À propos de mauvaises herbes, nous trouvons dans le *Courrier des familles* un article qui a pour titre *utilité du chiendent*. D'après les travaux d'un pharmacien de Paris, de M. Chevalier et du docteur Leroy, il paraîtrait que le chiendent est une plante utile, puisqu'on peut en tirer jusqu'à une farine propre à faire du pain passable.

" On trouverait donc dans le chiendent, dit le journal cité : sirop, sucre, eau-de-vie, liqueur, farine, pain ; cette plante si humble, si dédaignée, si traquée, se trouverait ainsi réhabilitée et amenée presque au niveau de la canne à sucre, qui n'est, au reste, qu'une graminée gigantesque."

Décidément, le chiendent va devenir l'emblème du mérite méconnu ; le chiendent qui, inusité de tout temps, mis au ban de l'opinion publique, poursuivi et brûlé dans les champs et sur les chemins, a persisté à croître pour l'avantage de l'ingrate humanité.—*Courrier du Canada*.

J. C. TACHE'.

EDUCATION.

DU VÉRITABLE FONDEMENT DE LA DISCIPLINE.

(Suite)

III.

GOUT POUR L'INSTRUCTION ET ATTRAIT POUR L'ÉCOLE.

Essayez de vous faire aimer de vos élèves, disions-nous à la fin de notre dernier article sur la discipline, et vous verrez si vous ne parvenez pas à leur inspirer un certain attrait pour l'école.

Cet attrait, avons-nous dit encore, est, avec l'affection des enfants, le fondement de la discipline. Comment, en effet, attendre de la docilité et de la déférence pour ses avis, d'élèves qui ne nous aiment pas et n'ont pas le désir de nous être agréables ? Comment croire que des enfants qui se déplaisent en classe et n'y viennent qu'avec répugnance, qui n'ont aucun goût pour ce qu'ils y font, et qui s'y ennuiant pendant le temps qu'ils y passent, comment croire qu'ils puissent être silencieux, appliqués, attentifs, empressés à faire tout ce qui leur est prescrit ? L'espérer serait attendre l'impossible ; le vouloir serait exiger des enfants ce qu'on ne saurait demander même à des personnes raisonnables.

Or, le nombre des élèves pour qui l'école a de l'attrait est infiniment restreint. On ne saurait s'en étonner.

Trois choses principales s'opposent à ce que les enfants se plaisent en classe : ils n'ont pas de goût pour ce qu'ils y apprennent ; ils s'y ennuiant, et trop souvent beaucoup d'entre eux restent oisifs une partie de la journée. Examinons chacun de ces points en particulier.

On dit et on répète sans cesse que les enfants n'ont pas de goût pour l'instruction. Cette plainte est générale, et, cependant, telle qu'elle est énoncée, elle n'en est pas plus juste pour cela. Les enfants, il est vrai, ont peu de goût pour l'étude ; mais ce qui leur déplaît, ce n'est pas l'instruction. Bien au contraire, ils désirent tous apprendre, ils ont un vif désir de connaître, et ce qui le prouve, c'est leur curiosité naturelle, l'avidité avec laquelle ils cherchent à savoir ce qu'ils ignorent, leur empressement à questionner sur tout et à propos de tout, empressement qui nous les rend parfois si importuns. Ils voudraient bien apprendre, mais ils n'aiment pas l'étude ; voilà le fait.

Ce n'est pas cependant que les enfants craignent le travail et la fatigue, pas plus qu'ils n'ont d'aversion naturelle pour l'instruction. Ce qui le prouve encore, c'est la peine qu'ils se donnent pour faire les choses qui leur plaisent, l'ardeur qu'ils y mettent, l'attention qu'ils y apportent. Mais ils n'ont pas de goût pour ce que nous leur apprenons et surtout de la manière dont nous le leur enseignons. Ce qui leur déplaît, c'est ce que nous leur faisons faire, ce sont les études dont nous les occupons.

Voyons s'il y a lieu d'en être surpris, et, pour cela, prenons l'élève qui arrive à l'école, l'enfant de six à sept ans, celui à qui il faudrait, dès l'abord, inspirer le désir d'y venir. À quoi va-t-on l'occuper en commençant ?

Ce pauvre enfant, qui jusque-là a vécu dans une liberté parfaite de mouvement, nous le condamnons tout d'un coup à rester immobile sur un banc, deux fois par jour, pendant trois heures consécutives, et nous nous étonnons qu'il y soit mal à l'aise et que, par ses mouvements, il trouble l'ordre et

le silence. Il faudrait plutôt s'étonner s'il se pliait à une discipline qui le condamne au silence et à l'immobilité. Ce serait l'indice d'une disposition malade qui devrait nous faire craindre pour son avenir.

Puis, cet enfant, qui jusque-là encore a vécu libre d'occupation et de travail, nous le mettons exclusivement aux études les moins appropriées aux dispositions et aux besoins de son âge. Il n'a encore été en rapport qu'avec le monde extérieur, avec les objets sensibles, avec ce qui se voit et ce qui se touche. Désormais nous n'allons plus l'occuper que d'idées abstraites et d'objets qui ne disent rien à son esprit.

Nous commençons par lui enseigner à lire, et pendant longtemps nous le tenons sur des combinaisons de lettres et de sons qui n'ont aucune signification pour son intelligence. Plus tard nous lui apprenons à tracer des lettres et des mots isolés qui ne satisfont pas davantage son besoin de savoir. En même temps, nous lui apprenons à réciter ses prières et à répéter quelques réponses d'un catéchisme dont il comprend à peine quelques mots. Nous y joignons aussi parfois quelques éléments de numération, c'est-à-dire que nous lui apprenons de mémoire la série des nombres et peut-être la table de multiplication, qu'il répète comme un perroquet, sans savoir ce qu'il dit, parce qu'on ne lui fait pas connaître le rapport de tous ces nombres avec les quantités qu'ils expriment. Voilà ce dont nous occupons l'enfant pendant les deux premières années de son séjour à l'école.

Nous le demandons, y a-t-il rien qui soit de nature à donner à l'élève du goût pour l'instruction ? rien qui puisse lui rendre agréable le séjour de l'école ? Dans tout ce que nous venons de nommer, qu'y a-t-il qui puisse intéresser l'enfant ? Pas la moindre chose, il faut bien le reconnaître. Pendant des mois entiers, il recommence tous les jours la même tâche. Il se lasse de faire sans cesse la même chose ; la monotonie de ces exercices et l'ennui qu'ils engendrent en prolongent en outre démesurément la durée, parce qu'y apportant toujours un esprit distrait, inattentif, il ne fait pas le quart des progrès dont il serait capable avec un peu d'application.

Au défaut de variété qui engendre l'ennui, s'ajoute le défaut d'utilité apparente de ce qu'on enseigne. Car, après l'enseignement que nous avons indiqué, viennent, au bout de quelques années, se joindre une étude du calcul dans laquelle on a le plus souvent le tort d'occuper l'enfant presque exclusivement de nombres abstraits, qui l'empêchent de comprendre le but de ce qu'on lui fait faire, puis, une étude aride et fastidieuse de la grammaire, qui prend une grande partie de son temps, sans qu'il lui soit possible d'en voir la raison.

Sans doute, toutes ces connaissances ont leur utilité pour l'enfant, surtout, lorsqu'elles sont bien données. Outre celle qu'elles ont en elles-mêmes par l'application directe qu'on peut en faire, elles ont un avantage bien plus grand comme moyen de développer l'intelligence et de former le cœur. Mais cet avantage, les enfants ne le comprennent pas. Comment en auraient-ils l'idée ? Il y a parmi les personnes âgées si peu de personnes qui s'en rendent bien compte. Les enfants ne comprennent même pas l'utilité directe de leurs études, parce qu'elles sont faites en vue de leur avenir, et ne répondent pas à leurs besoins du moment.

Faisons abstraction de nous-mêmes, en cessant de nous considérer, ainsi que nous sommes parfois portés à le faire, comme si les enfants étaient faits pour les écoles et les maîtres, tandis que nous sommes faits pour les enfants. Oublions-nous un instant, nous, nos habitudes, nos goûts et ce que nous savons ; mettons-nous à la place des enfants, et demandons-nous quel goût ils peuvent véritablement prendre à ce que nous leur enseignons.

Nous leur apprenons à lire, et, pendant longtemps, ils ne voient que des lettres et des syllabes ; puis, quand ils sont à la lecture courante, pendant longtemps encore elle est un travail pénible et ennuyeux, parce qu'ils ne comprennent

rien de ce qu'ils lisent, et que, le plus souvent, nous les faisons lire sans leur donner aucune explication. Nous leur apprenons à écrire, et ils n'ont rien à écrire, parce qu'ils n'ont pas d'idées à exprimer. Nous leur enseignons l'arithmétique, et, par le défaut d'application, nous faisons disparaître l'utilité de la science qui pourrait le plus aisément en avoir à leurs yeux. Nous leur faisons étudier la grammaire, et ils n'y voient qu'une multitude de termes bizarres, dont l'étude leur paraît ce qu'il y a de plus assommant et de plus inutile, parce qu'ils ne savent pas à quoi elle sert dans le monde où ils n'entendent jamais parler de rien de semblable.

Nous nous arrêtons, ne voulant pas répéter ce que nous avons dit déjà plusieurs fois. Cependant, nous voudrions qu'on comprit combien tout cet enseignement est peu fait pour intéresser les enfants. Or, puisque les matières dont nous les occupons dans les écoles ont en elles-mêmes peu d'attrait pour leur âge, tâchons du moins de leur en donner par la forme de notre enseignement, si nous ne voulons pas venir nous heurter sans cesse contre une répugnance qui devient un si puissant obstacle au maintien de la discipline.

Mais où est aujourd'hui, dans la forme de l'enseignement, ce qui peut compenser l'aridité des matières ? Quelles sont les leçons qui pourraient intéresser les enfants ? Nous les occupons de choses abstraites, nous bourrons leur tête de principes, de règles, de définitions ; nous leur faisons apprendre des pages de livres, avant de les leur avoir expliquées ; nous leur enseignons avec ces livres des théories au-dessus de leur âge, sans les mettre à leur portée, et sans les leur rendre intéressantes par des applications usuelles. Nous exposons, et toujours nous exposons sans jamais appliquer, et cependant la science n'est utile que par là dans les écoles.

Nos leçons toujours dogmatiques sont arides et sans intérêt ; notre langage sec comme nos livres est dépourvu d'agrément. A des leçons toujours semblables et que chaque jour voit reparaître, sans que rien en varie la sécheresse, nous ajoutons des devoirs toujours de la même nature, et dont la monotonie amène promptement la satiété.

Nous demandons pardon aux maîtres de leur tenir ce langage : nous comprenons trop la difficulté de leur tâche, nous avons un trop vif désir d'en diminuer les fatigues et les ennuis, pour recourir avec eux à des paroles inutilement austères. Mais la vérité nous force de parler ; l'intérêt de leurs élèves, la prospérité de leurs écoles, leur intérêt même l'exigent impérieusement. Nous le répétons : qu'ils descendent en eux-mêmes, qu'ils s'interrogent consciencieusement, qu'ils se mettent surtout à la place des enfants et qu'ils se disent alors si ces pauvres êtres peuvent avoir du goût pour ce qu'on leur enseigne, et si, par conséquent, ils peuvent venir en classe et y rester avec plaisir.

Or, si les enfants ne se plaisent pas en classe, s'ils n'ont pas de goût pour ce qu'ils y font, comment les y maintenir tranquilles, silencieux et appliqués ? Il n'y aurait pour en venir à bout qu'un seul moyen ; les tenir sous l'empire d'une crainte continuelle. Mais nous avons vu l'impuissance de ce moyen : les aveux de tous les maîtres la constatent. Tous se plaignent de l'inutilité des moyens disciplinaires dont ils disposent.

Un seul moyen nous reste, c'est d'inspirer à nos élèves de l'attrait pour l'école. Essayons-en donc ; mettons-nous résolument à l'œuvre. Efforçons-nous à l'avenir de répandre de l'agrément et de la variété dans notre enseignement ; racheons l'aridité du sujet par l'amabilité de la forme ; ne soyons pas seulement des maîtres avec nos élèves, soyons aussi des pères qui cherchent à aplanir pour eux les aspérités du chemin ; mettons dans nos leçons de l'enjouement, de la gaieté même ; qu'elles soient plutôt une succession d'entretiens et de conversations familières qu'une suite de leçons où chacun répète des phrases apprises par cœur. Que notre enseignement devienne une espèce de causerie où nous provoquerons les questions des enfants et éveillerons en eux des idées ; où,

en interpellant sans cesse nos petits auditeurs, en les mettant tour à tour en jeu, nous verrons ce qu'ils pensent, comment ils saisissent et comprennent; où, partant de leurs réponses pour leur faire de nouvelles questions, nous profiterons de leurs fautes pour redresser leurs erreurs et faire pénétrer la lumière dans leur esprit.

Dans nos leçons de lecture, expliquons les mots et les phrases, questionnons, donnons toutes sortes de notions, à propos de ce qu'on lit, et, en fournissant à l'enfant une multitude d'idées nouvelles, faisons-lui comprendre l'utilité de la lecture.

En enseignant la grammaire, ne nous bornons pas à apprendre des définitions et des mots, donnons aussi des idées, apprenons des choses, enseignons à raisonner, à exprimer des idées justes, à redresser celles qui sont fausses. Ne parlons pas seulement de substantifs ou d'adjectifs, de genre masculin ou féminin, de singulier ou de pluriel; faisons connaître les choses elles-mêmes, apprenons à les distinguer, à en reconnaître la nature, les propriétés, les usages.

Dans le calcul, ne nous contentons pas de faire faire d'interminables opérations sur des nombres entiers; faisons continuellement des applications usuelles, familières; calculons, pesons, toisons, mesurons tout ce qui se présente à nous, dans la classe, dans la maison, dans la cour, dans le jardin; une de ces leçons en plein air suffira pour donner de l'ardeur aux élèves pendant huit jours d'attente, et autant après.

La géographie est la connaissance de la terre, et nous l'enseignons toujours entre quatre murs; donnons-en donc au moins les premières notions en présence des objets dont nous parlons; pour nous faire comprendre des enfants, pour les intéresser surtout, parlons-leur en commençant de la géographie de l'école et du village, avant de les entretenir de celle de la Perse ou du Thibet.—*Bulletin de l'Ins. Prim.*

EXERCICES POUR LES ELEVES DES ECOLES.

Vers à apprendre par cœur.

LA VICTOIRE DE CHATEAUGUAY.

La trompette a sonné; l'éclair luit, l'airain gronde;
Salaberry paraît, la valeur le seconde,
Et trois cents Canadiens qui marchent sur ses pas,
Comme lui, d'un air gai, vont braver le trépas.
Huit mille Américains s'avancent d'un air sombre;
Hampton, leur chef, en vain veut compter sur leur nombre.
C'est un nuage affreux qui paraît s'épaissir,
Mais que le fer de Mars doit bientôt éclaircir.
Le Héros Canadien, calme quand l'airain tonne,
Vaillant quand il combat, prudent quand il ordonne,
A placé ses guerriers, observé son rival:
Il a saisi l'instant, et donné le signal.
Sur le nuage épais qui contre lui s'avance,
Aussi prompt que l'éclair, le Canadien s'élance....
Le grand nombre l'arrête.... il ne recule pas;
Il offre sa prière à l'ange des combats;
Implore du Très-Haut le secours invisible;
Remplit tous ses devoirs et se croit invincible.
Les ennemis confus poussent des hurlements;
Le chef et les soldats font de faux mouvements.
Salaberry qui voit que son rival hésite,
Dans la horde nombreuse a lancé son élite:
Le nuage s'entr'ouvre; il en sort mille éclairs;
La foudre et ses éclats se perdent dans les airs.
Du pâle Américain la honte se déploie:
Les Canadiens vainqueurs jettent des cris de joie;
Leur intrépide chef enchaîne le succès,
Et tout l'espoir d'Hampton s'enfuit dans les forêts.
Oui! généreux soldats, votre valeur enchante:
La patrie envers vous sera reconnaissante.

Qu'une main libérale, unie au sentiment,
En gravant ce qui suit, vous offre un monument:
" Ici les Canadiens se couvrirent de gloire;
" Oui! trois cents sur huit mille obtinrent la victoire.
" Leur constante union fut un rempart d'airain
" Qui repoussa les traits du fier Américain.
" Passant, admire-les..... Ces rivages tranquilles
" Ont été défendus comme les Thermopyles;
" Ici Léonidas et ses trois cents guerriers
" Revinrent parmi nous cueillir d'autres lauriers."

J. D. MERMET (1).

SUJET DE COMPOSITION.

LETTRE D'UNE MERE A SON FILS, ELEVE DANS UNE GRANDE ECOLE
A PARIS

(Elle lui décrit la vie qu'elle mène pendant l'hiver, dans le chalet qu'elle habite sur les montagnes du Jura.)

Nous sommes ici, mon cher enfant, ensevelis sous la neige; il en est tombé depuis huit jours sur nos montagnes d'énormes quantités. Cela nous fait une vie à part et déploie à nos yeux un spectacle étrange et grand dans sa tristesse. Cette longue dentelure des Vosges, d'une blancheur éblouissante, qui se dessine au ciel à perte de vue; ces masses de granit rougeâtre ou les sombres ruines d'un vieux château qui se détachent de loin en loin sur la neige; ces mélancoliques pyramides de sapins qui plient sous le poids du givre; le silence de mort qui règne dans la vallée, et le pauvre chalet perdu dans cet océan de neige, tout cela m'impressionne fortement; et si je t'avais auprès de moi, comme je jouirais, mon cher Adrien, de voir ton imagination s'exaltant devant ce grandiose tableau! Plus de routes frayées, plus de communication avec les vivants. Un seul être humain ne nous a pas abandonnés, et forme l'unique chaînon qui nous rattache encore au monde: je veux parler de Lippman, l'homme des bois, comme nous l'appelions, et qui, avec sa longue barbe, sa tenue fort inculte, et son étrange bonnet de peau de renard, te servait de type dans ton enfance pour te représenter Robinson Crusoë. Le bon Lippman, au risque de rester enseveli dans la neige, vient à nous chaque matin, au travers des bois, par des sentiers que lui seul connaît. Son grand bâton ferré à la main et sa hotte sur le dos, il brave des temps et des chemins affreux pour nous apporter ainsi de la ville nos provisions, nos journaux et nos lettres. Nous le traitons bien, comme tu le penses; j'ai soin qu'il trouve toujours en arrivant son coin au foyer de la cuisine, son déjeuner et avant tout son verre de vieille eau-de-vie, qu'il savoure en profond connaisseur. Il est bien pauvre, mon vieux Lippman; mais il y a quelque chose qu'il met au-dessus d'un gros salaire et d'un bon repas, c'est un mot, un geste, un sourire bienveillant qui lui montre qu'on tient compte de lui et qu'on le voit volontiers. S'il arrive par hasard que je ne puisse descendre et lui dire le bonjour accoutumé, Lippman ne s'en va pas le cœur content; je le vois s'éloignant d'un pas lourd et tournant souvent la tête vers les fenêtres de ma chambre jusqu'à ce que je lui envoie un salut amical qu'il me rend avec de vives marques de satisfaction. Il descend alors la montagne, lesté comme à vingt ans.

L'autre jour, le temps était horrible; il faisait une tourmente de neige, mêlée de pluie, à aveugler et à faire reculer le plus intrépide piéton. "Aujourd'hui nous ne verrons pas Lippman," me disais-je toute désorientée, lorsque tout-à-coup je l'aperçois débouchant dans l'avenue, bravant sans broncher le tourbillon et labourant à grandes enjambées la neige qui lui montait au-dessus des genoux.

Je descends à la cuisine pour recevoir ce brave homme, et je me mets à le chapitrer sur son imprudence de s'aventurer dans la montagne par un pareil temps. Il m'écoute d'un air narquois, et quand j'ai fini: "Il ne faut pas gronder si fort, Louise, me dit-il en me tendant le paquet qu'il tire de sa hotte, et en clignant de l'œil; il y a là dedans quelque chose qui vient de Paris, et je me suis dit: "Ça ne peut pas attendre." J'ouvre avec empressement; c'était ta lettre, mon cher Adrien; il l'avait reconnue ou devinée, et il me l'apportait, le brave homme, au péril même de sa vie. Oh! je lui donnai une bonne poignée de main. Un éclair de bonheur rayonna sur son rude visage, et il se crut bien payé, car il y a de grands cœurs, mon fils, sous les livrées de la misère!

Ces détails te donnent une idée de l'existence éminemment solitaire que nous menons au chalet; au cœur d'un hiver des plus rigoureux, avec notre horizon tout blanc, si loin que nos yeux puissent porter, avec nos toits qui plient sous la neige, et à l'intérieur

(1) M. J. D. Mermet, lieutenant et adjudant au régiment de Waterville, était venu en Canada en 1813 avec ce régiment. Il a laissé un bon nombre de pièces de vers, écrites et publiées en Canada.

nos grands poêles de faïence et des montagnes de bûches qui nous préservent d'être gelés, nous pouvions nous croire de vrai Russes. Je te laisse à penser les loisirs que me fait un pareil genre de vie, et je ne m'en plains pas, puisque je les occupe en pensant à toi et en t'écrivant ces interminables lettres qui, à moi, me paraissent toujours trop tôt finies. Mon temps, qui passe bien vite, je te l'assure, se partage entre les soins du ménage, quelque travaux à l'aiguille, des lectures à haute voix que je fais en famille et les moments que je te consacre, mon cher enfant.

(Extrait de *Adrien, Lettre d'une mère à son fils*, par M. H. CORNE.)

EXERCICES DE GRAMMAIRE.

§ 2. *Consonnes, espèces de mots.*

Simplicité des anciens Espagnols.—Quoique demeurant dans un pays où se trouvent des mines d'or et d'argent, les anciens habitans de l'Espagne, simples et heureux dans leur simplicité, ne daignaient passeulement compter l'or et l'argent parmi leurs richesses; ils n'avaient d'attention que pour ce qui sert véritablement aux besoins de l'homme. Quand, après bien des années, les étrangers pénétrèrent chez ces peuples, ils y trouvèrent l'or et l'argent employés aux mêmes usages que le fer.

Comme ces peuples ne faisaient aucun commerce au dehors, ils étaient presque tous bergers ou laboureurs. On voyait en ce pays peu d'artisans; car ils ne voulaient souffrir que les arts qui servent aux véritables nécessités des hommes; encore même la plupart des hommes, en ce pays, étant adonnés à l'agriculture ou à conduire des troupeaux, exerçaient dans leurs pauvres huttes les arts nécessaires pour leur vie frugale.

QUESTIONNAIRE.

I. Donnez les consonnes de la première phrase, depuis *quoique* jusqu'à *simple et heureux*.

Corrigé.—Q dans *quoique*; d dans *de*, etc.

II. Donnez les mots qui renferment une consonne muette.

Corrigé.—Argent (*t* est muet); habitans (*t* et *s* sont ici consonnes muettes);—heureux (*x* est consonne muette), etc.

III. Donnez les mots de cet exercice où le *c* se prononce comme *s*.

Corrigé.—Anciens, simplicité, ce, ces, etc.

IV. Donnez les mots où le *t* se prononce comme *s*.

Corrigé.—Attention, nations, etc.

V. Donnez six mots où *d*, *t*, *c* et *s* soient muets à la fin du mot.

Corrigé.—*D* muet: laid, Madrid, pied, grand, rond, bond.—*t* muet: habit, rabat, toit, doigt, replet, fouet.—*e* muet: franc, blanc, cric, marc, estomac, accroc.—*s* muette: grès, logis, coloris, repos, lilas, os.

VI. Donnez six mots où *t* devant *i* et une autre voyelle se prononce comme *s*.

Corrigé.—Discrétion, application, nutrition, dentition, fortification, préposition.

VII. Donnez six mots où *s* entre deux voyelles se prononce comme *x*.

Corrigé.—Oiseau, base, crise, bise, thèse, fraise.

VIII. Donnez six mots où *l* soit mouillée.

Corrigé.—Bail, camail, éventail, bouillon, grille, émaillage.

Donnez six mots ayant la lettre *h* muette et six mots ayant la lettre *h* aspirée.

Corrigé.—*H* muette: habileté, habit, harmonie, hémorragie, hommage, horloger.—*h* aspirée: haillon, haine, hardiesse, hauteur, hache, houssine.

§ 3. *Diverses espèces de noms, genres, nombres.*

L'Europe.—Le sol de l'Europe est généralement moins riche que celui de quelques contrées de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique; mais on ne voit pas en Europe de vastes et arides déserts, comme ceux de l'Asie et de l'Afrique. La culture de la pomme de terre, dont l'introduction est due au célèbre Parmentier, et celle de quelques grains, s'étendent jusque dans la Laponie.

Le nord de la Russie seul ne peut rien produire. Les autres contrées de l'Europe suffisent à la nourriture de leur nombreuse population: le blé en fait la base. Tous les végétaux utiles des climats tempérés croissent en Europe, et l'on cultive maintenant dans les contrées méridionales de cette partie du monde plusieurs de ceux des pays chauds. Tout le monde connaît les nombreuses espèces d'animaux utiles qui se sont multipliées en Europe. On n'y en voit presque point de bien dangereux: lours, le loup et la vipère sont les seuls qui soient redoutables.

QUESTIONNAIRE.

I. Donnez les mots de cet exercice; faites-en connaître l'espèce, et indiquez-en le genre et le nombre.

Corrigé.—SOL, nom commun masculin singulier.—EUROPE, nom propre féminin singulier.—CONTREES, nom commun féminin pluriel, etc.

II. Donnez: 1o. trois noms de personnes qui s'occupent de notre nourriture; 2o. trois noms d'ouvriers qui travaillent les métaux pour notre usage.

Corrigé.—1o. Boucher, horloger, laboureur.—2o. Serrurier, horloger, orfèvre.

III. Donnez: 1o. trois noms de quadrupèdes; 2o. trois noms d'oiseaux; 3o. trois noms de poissons; 4o. deux noms de reptiles.

Corrigé.—1o. Lion, tigre, hyène.—2o. Perroquet, caille, perdrix.—3o. Saumon, tanche, anchois.—4o. Serpent, lézard.

IV. Donnez six noms masculins et six noms féminins de choses servant à l'usage de l'homme.

Corrigé.—Le lit, le couteau, le bois, le sucre, le beurre, le lait.—La chaise, la laine, la bougie, la montre, la chemise, l'eau.

STATISTIQUES POUR EXERCER LA MÉMOIRE DES CHIFFRES ET FORMER AU CALCUL.

Le recensement de l'Iowa, fait en 1856, donne une population de 503,625 âmes; en 1846, cet état n'avait que 78,988 âmes, et 10,531 en 1836.

QUESTIONS.—Quelle est l'augmentation de la population de cet état, en moyenne, pour chaque année depuis 1836, en nombres?—De combien a-t-elle été pour cent de 1836 à 1846?—De combien de 1846 à 1856?—Combien par cent, en moyenne, par année?—Si le même progrès a lieu, quelle sera la population de l'état, en 1866?

La population de l'état de New-York, en 1855, était de 3,466,212 âmes; en 1845, de 2,604,495, et en 1825, de 1,616,458.

QUESTIONS.—Elles peuvent se faire facilement, par l'instituteur, d'après les précédentes.

Sur cette population totale de l'état de New-York, il y a 1,142 sourd-muets. En Canada, sur une population totale de 1,842,265, il y en a 1,343.

QUESTIONS.—Combien y a-t-il de personnes pour chaque sourd-muet dans l'état de New-York?—Combien en Canada?—De combien pour cent la proportion des sourds-muets à la totalité de la population est-elle plus élevée en Canada que dans l'état de New-York?

AVIS OFFICIELS.



NOMINATIONS.

Son Excellence le Gouverneur Général a bien voulu approuver les nominations suivantes:

ÉCOLE NORMALE MCGILL.

M. James McGregor et Mlle Mary McCracken sont nommés instituteurs de l'école modèle.

COMMISSAIRES D'ÉCOLE.

Comté de l'Ottawa.—Ste. Angélique de Papineauville: M. John Tweedie.

Comté de Pontiac.—Sheen: MM. John Downey, Thomas Harrington, Foster Armstrong, Edward Carolin et Edward Kelly.—Chichester: MM. John B. McDonnell, John Poupore, John Mehan, Brien McGoldrich et Angus R. McDonnell.

Comté de Drummond.—Wickham: M. John Barlow.

Comté de Wolfe.—Wotton: M. Joël Miquelon.—Garthby: MM. Théophile Lebel, Pierre Limeaux, Félix Vachon, Edouard Grenier et Hubert Normand.—Stratford: MM. Bernard Garneau, Alphonse Arcand, George Champeaux, Michel Hébert et Eucher Arcand.

Comté de Gaspé.—Newport: MM. George Sutton, jr., Roderick McNeil, Edward Wall, James Melsaac et John McOwen.

EXAMINATEURS.

Bureau pour le comté de l'Ottawa.—M. Morris, en remplacement de M. John Johnston, qui a résigné; et M. Sykes, en remplacement de M. John Starrs, absent.

ANNEXION ET SEPARATION DE MUNICIPALITES SCOLAIRES.

Son Excellence le Gouverneur Général a bien voulu approuver l'annexion à la municipalité scolaire de St. Coloman de Sillery, dans le comté de Québec, de cette partie de la ci-devant municipalité scolaire de Stadacona qui n'a pas été annexée à St. Coloman de Sillery, en vertu de l'érection qui en a été faite le 4 juillet 1856.

Son Excellence a bien voulu aussi approuver la séparation des townships de Sheen et Chichester, dans le comté de Pontiac, et les ériger en municipalités scolaires séparées.

DONS OFFERTS AU DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Le Surintendant de l'Education a reçu avec reconnaissance les dons suivants :

De Son Excellence le Gouverneur-général, 16 volumes des "Rapports du Bureau de l'Education, du Conseil Privé en Angleterre."

De M. Huguet Latour, Virgile, Juvénal et Salluste, *édition Delphini*, et 12 brochures.

De M. A. Brown, la belle gravure "Saturday Night," publiée par le *Cosmopolitan Art Union*, et un exemplaire du *Cosmopolitan Art Journal*.

De M. A. Côté, deux exemplaires de l'Abrégé de l'Histoire du Canada de M. Garneau.

De M. Louis Racine, "Souvenirs Historiques du Canada," 1 vol.

De l'Assemblée Législative, 16 exemplaires de l'Index des Statuts, récemment publié.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MONTRÉAL, (BAS-CANADA,) FEVRIER 1857.

LE MAITRE D'ECOLE A BON MARCHÉ

Un cultivateur visitait ses champs, à la veille de la moisson en compagnie de quelques-uns de ses amis. Il trouva, au bout d'une belle pièce de bled, un long espace où les épis parfaitement bien venus, pleins et jaunes comme de l'or, étaient cependant très rares. Quelle folie j'ai faite, s'écria-t-il ? Quand je me suis trouvé au bout de mon champ, il ne me restait plus qu'une poignée de grains à semer, la paresse m'empêcha de retourner à la maison ; je me suis dit aussi : c'est toujours autant de sauvé ; j'ai jeté cette poignée de grains au hasard, et voilà que j'ai perdu plusieurs sillons d'une belle récolte !

Ne vous est-il jamais arrivé rien de semblable, lui demanda l'un de ses amis ?—Mais non reprit-il, autant qu'il m'en souvient.—Réfléchissez un peu. Vous souvient-il de ce qui s'est passé l'autre jour au bureau des commissaires d'école ?—Mais oui, nous avons engagé une maîtresse d'école, la petite fille de mon voisin, qui est toujours bien assez capable comme cela, quoiqu'elle ne lise pas dans les gros livres ; mais aussi votre instituteur à diplôme, en demandait-il un prix ? Soixante louis et le logement et le chauffage. S'il fallait payer ainsi les maîtres d'école, ils seraient plus riches que des avocats !

—A la bonne heure ! et quel mal cela vous ferait-il d'enrichir un instituteur et de le faire l'égal d'un homme de loi ? Quoiqu'avec soixante louis par année, il y aurait encore du chemin à faire ! Que gagnez-vous à enrichir les avocats plutôt que les instituteurs ?

—Oh ! pour cela les avocats, voyez-vous, c'est que nous ne pouvons pas nous passer d'eux.

—Peut-être, si vous aviez eu de bons maîtres d'école dans votre jeunesse, auriez-vous moins besoin des juriconsultes ; mais, est-ce que vous comptez vous passer d'instituteurs ?

—Non, on sait bien qu'il en faut. Il y a quelques années, ça n'était pas nécessaire ; mais à présent tout le monde veut savoir lire au moins dans un livre de prières et signer son

nom. Et puis, il faut bien avoir des écoles pour retirer l'argent du gouvernement qui serait perdu sans cela.

—Le beau profit que de retirer l'argent du gouvernement pour le gaspiller avec le vôtre ! D'autant plus que cet argent du gouvernement ne tombe pas du ciel et vient toujours de votre poche.

—Comment cela ? Est-ce qu'une maîtresse d'école ne vaut pas un maître ?

—Oui, quand elle est aussi instruite. Pour une école où il n'y a que de bien jeunes enfans, une maîtresse vaut même mieux qu'un maître : elle a plus de patience, elle enseigne mieux aux petites filles et aussi bien aux petits garçons ; mais encore faut-il qu'elle soit instruite et qu'elle n'ait pas à gouverner des jeunes gens presque aussi vieux qu'elle même.

—Cela se peut bien. Chacun son opinion ; mais mon champ de bled ?

—Votre champ de bled ne vous a pas donné la récolte qu'il aurait pu produire, parce que vous y avez semé d'une main trop avare. Il en sera de même de votre école. Ici, comme là bas, vous avez ménagé la semence, vos écus sont comme vos grains : mettez-les entre les mains d'un bon maître, ils vous rapporteront le centuple. Mais si vous avez un maître ou une institutrice incapable, la perte sera encore plus grande que dans votre champ. Non seulement vous aurez manqué de gagner, parce que vous n'aurez pas semé ; mais vous aurez encore perdu toute votre semence.

Vous dites qu'il suffit de savoir lire dans un livre de prières et signer son nom ? Savez-vous qu'au contraire cela est fort dangereux ? Je connais un de mes amis qui ne savait absolument que cela : il ne pouvait point lire l'écriture, il ne lisait que ce qui était imprimé ; il ne savait pas écrire ; mais il savait signer son nom. Un jour, on lui fit signer son nom au bas de papiers que par orgueil il avait fait semblant de lire, (1) et qu'on lui avait mal expliqués. Il fut ruiné du coup.

L'instituteur ou l'institutrice à bon marché qui dans sa jeunesse ne lui avait appris qu'à lire les gros caractères et à signer son nom, plus tard lui coula sa fortune.

Tenez, père, pour récolter il faut semer, semer d'une main libérale et semer de bons grains dans la bonne terre !

—Et cela dit, l'ami s'éclipsa, laissant le cultivateur à ses réflexions.

Et nous disons avec lui : de toutes les choses du monde la plus dispendieuse, c'est l'instituteur ou l'institutrice à bon marché.

Pour tout travail, on se sert d'un bon instrument : or, quand l'instrument est une créature humaine, c'est un mauvais instrument que celui que l'on paie mal.

Il faut vivre d'abord pour travailler. Celui-là vit à peine dont la vie n'est pas assurée. Pour remplir les hautes fonctions d'un instituteur, il faut plus de jugement, plus de sang froid, plus de calme, plus de temps à soi, que pour tout autre état.

Il faut l'humeur tranquille et patiente qui ne s'emporte jamais, la raison lucide qui décide impartialement entre ses

(1) Ceci est un fait parvenu à la connaissance de l'auteur dans l'exercice de sa profession d'avocat.

élèves : car le maître est un juge sans appel. Ses erreurs sont cruelles et funestes, elles irritent le caractère de l'enfant par le sentiment de l'injustice qui n'est jamais plus vif qu'à cet âge.

Il faut le discernement exercé qui sache bien saisir le caractère de chaque élève, la fermeté qui ne cède à aucune importunité, la constance qui ne se laisse décourager par aucun obstacle, la tendresse qui fasse aimer l'enfant pour lui-même et non pas pour le profit qu'il vous rapporte, l'impartialité et l'indépendance de caractère qui fassent que le fils du pauvre soit, quant aux soins à donner, à l'appréciation du travail, de la bonne tenue et du talent, l'égal en toutes choses de l'enfant du riche et du puissant.

Or, voilà autant de qualités qui sont incompatibles, totalement incompatibles avec la gêne et la misère.

Comment être patient, lorsque l'on souffre ? Comment être gai et affable, lorsqu'on manque de tout ? Comment consacrer tout son temps toute son énergie à un emploi qui ne vous fait pas vivre ? Comment avoir sa raison lucide, son sang froid, lorsque le désespoir vous rend presque fou ? Comment être juste envers les autres, quand tout le monde nous paraît injuste envers nous-même ? Comment être impartial et indépendant quand on dépend de tout le monde ? Comment trouver le temps d'étudier, de réfléchir, de méditer, de combiner des projets divers, lorsqu'on n'a pas trop celui de s'empêcher de mourir de faim ?

Le maître d'école à bon marché, fût-il bon à quelque chose la veille de son engagement, le jour où il l'aura signé, à moins d'une force d'âme exceptionnelle, à moins de grâces abondantes, d'une piété, d'une humilité, d'une charité évangéliques, ce jour là il ne sera plus bon à rien. Il ne vaudra plus que le prix qu'on lui aura donné, et non pas celui qu'on aurait dû lui donner.

On ne veut pas d'un médecin au rabais. Il n'y a qu'un homme sans cœur qui regarde au prix lorsqu'il s'agit de la vie de sa femme et de ses enfans.

On ne choisit pas, d'ordinaire, un avocat par la seule raison qu'il exige de faibles honoraires. On en consulte, au contraire, plusieurs, et des plus habiles.

On ne veut pas d'une mauvaise charrue ; on sait trop bien qu'elle ne pourrait tracer qu'un mauvais sillon.

On n'achète pas de mauvaise étoffe. On le dit tous les jours : *on aime mieux payer le prix, et avoir quelque chose de bon, quelque chose qui dure et qui fasse honneur.*

Mais on se fait gloire d'engager un instituteur à bon marché !

C'est tout simple en effet. Après tout, qu'est-ce donc tant qu'un maître d'école ?

Il n'est chargé que du corps et de l'âme de nos enfans, il n'a qu'à former leur cœur et leur esprit : il n'a absolument rien à faire que de préparer leur sort dans ce monde-ci et dans l'autre !

NOTRE JOURNAL.

Nous ne pouvons que remercier, de tout notre cœur, la presse canadienne de l'accueil qu'elle nous a fait. Nous nous efforcerons de mériter les éloges qu'elle nous décerne et rien ne nous coûtera, lorsqu'il s'agira de nous acquitter de l'importante et difficile mission confiée à notre journal.—Nous disons difficile, parce que les affaires qui nous assiègent ne nous laissent guères la liberté d'esprit qu'il

nous faut pour la remplir. Aussi, avons-nous peine à concevoir comment un confrère dont l'accueil a été, d'ailleurs, parfait, et dont la bienveillance à notre égard n'est pas douteuse, a pu se faire illusion sur notre position, au point d'écrire ce qui suit :

“ Comme cette publication recevra le meilleur accueil des instituteurs, bon nombre de nos jeunes gens puiseront dans ce journal leurs premières notions de littérature ; ils en dévoreront les articles pour y trouver des modèles de style, ou, au moins, pour y apprendre les élémens de la composition—l'art si difficile de charpenter les phrases et de les grouper. Enfin, le *Journal de l'Instruction Publique* est destiné à être, chez les peuples étrangers, comme le spécimen de notre manière d'écrire.

“ Si nous nous étendons ainsi sur la mission de notre confrère mensuel, c'est pour que les personnes chargées de le rédiger se montrent excessivement sévères sur le choix des articles qui leur seront envoyés et ne se laissent point aller elles-mêmes à aucune de ces négligences de plume que l'on pardonne aux journaux politiques écrits au jour le jour et sous l'empire de mille préoccupations, mais qui seraient impardonnables dans une feuille publiée une fois par mois seulement et rédigée à tête reposée.”

Il y a peu d'endroits au monde où l'on puisse moins écrire à tête reposée qu'au département de l'Instruction publique. Le Surintendant a les occupations que tout le monde connaît, des audiences incessantes et prolongées ; il est précisément sous l'empire de mille préoccupations ; quant aux deux assistans rédacteurs, l'un est chargé de dépouiller la correspondance française et du classement de tous les papiers ; il est de plus le bibliothécaire du département et de l'école normale ; l'autre aide à faire la correspondance anglaise, et malheureusement ni l'un ni l'autre ne jouissent de ce *far niente* qu'on paraît leur supposer.

De plus, en nous appelant son confrère mensuel, le *Journal de Québec* oublie qu'il y a aussi le journal anglais et que les deux ensemble équivalent à une publication bi-mensuelle.

Si nous relevons ces paroles de notre estimable confrère, ce n'est pas que nous soupçonnions qu'il ait voulu préparer les voies à une critique sévère, c'est simplement parce que nous ne croyons pas juste de laisser exagérer la responsabilité déjà assez grande qui pèse sur nous.

Nous dirons maintenant un mot de notre rédaction de laquelle on paraît vouloir exiger une trop grande perfection littéraire. Quand nous avons promis de publier une liste des fautes à éviter, à l'usage des enfans des écoles, nous n'avions nullement la prétention de servir nous mêmes de modèles au reste du journalisme. Nous savions, au contraire, qu'il nous serait extrêmement difficile, faisant un usage constant de deux langues qui ont tant de points de contact, de ne pas nous rendre nous-mêmes coupables de quelques anglicismes. Tout ce que nous pouvons promettre, c'est de faire de notre mieux et de placer volontiers parmi les fautes à corriger celles qui nous échapperont.

Nous devons dire cependant à nos confrères qu'il serait beaucoup plus aimable de leur part de nous les indiquer prudemment. Nous pourrions bien nous corriger en toute humilité, lorsque nous croirions nous être trompés ; mais il ne nous sera pas aussi facile de nous défendre quand nous penserons avoir raison : notre position nous rendant toute polémique même grammaticale peu désirable. Qu'ils songent aussi que le vaste arsenal des repréailles est complètement fermé pour nous.

Le titre “ *Journal de l'Instruction Publique pour le Bas-Canada* ” que nous n'avions pas mis de cette manière sur notre première page s'était glissée en tête de nos colonnes ; on a eu raison de le critiquer : car bien que cela soit français, on pourrait croire qu'il y a deux éditions de notre journal, une pour le Haut-Canada et une autre pour le Bas-Canada.

Nous devons nos plus vifs remerciemens aux amis de l'éducation qui s'efforcent de propager notre œuvre. Nous nous permettrons de signaler MM. les directeurs du collège de Nicolet, ceux de l'Académie de la Baie du Febvre et M. le curé Harper de St. Grégoire. Ce dernier nous a transmis à lui seul le montant de trente abonnemens.

Bonne Nouvelle.

Le conseil municipal de la cité de Québec vient de voter une somme additionnelle de £276 pour les écoles sous le contrôle de ses deux bureaux de commissaires, catholiques et protestants. Ceci, ajouté à la somme que la loi exigeait, forme un total de £1250.

La libéralité éclairée du conseil de ville, dans cette occasion, est d'autant plus remarquable que les finances de la cité de Québec sont, dans ce moment, dans un état de gêne causé par une des

plus grandes entreprises qui aient jamais été faites en Amérique : celle d'un aqueduc qui part d'une grande distance et dont les tuyaux sont placés à une grande profondeur dans le roc vif.

Mais l'administration de l'ancienne capitale a très bien compris que, de tous les capitaux, l'intelligence de ses enfants bien cultivée serait le plus productif, et la somme qu'elle vient de voter peut être considérée comme portée au fonds d'amortissement de sa dette.

Revue Bibliographique.

Worth and Wealth : A collection of Maxims, Morals and Miscellanies for Merchants and Men of business, par Freeman Hunt.

Ce livre est bon, parcequ'il est essentiellement moral ; il est utile, parce qu'il contient de sages enseignemens. L'auteur, en le composant, s'est souvent du précepte d'Horace et l'a mis en pratique : " *Utile dulci.*"

C'est aux gens d'affaires qu'il l'a dédié. Mais les affaires envahissent la vie, comme le monde. L'ébranlement que le progrès moderne fait subir aux masses ; l'immense développement de l'industrie ; les besoins sans nombre qu'elle crée tous les jours ; les rapprochemens qu'elle opère entre le pauvre dont elle utilise les bras et le riche à qui elle demande des capitaux, sont autant de causes qui les font naître. Cet ouvrage a donc une portée universelle, puisque les affaires sont universelles.

Mais il pêche sous un rapport : on ne l'a pas fait méthodique. L'exemple qui est le corollaire du précepte ne se trouve presque jamais où il devrait être. Que le lecteur en juge par les deux morceaux suivans, que nous décolorons sans doute en les traduisant. Le premier précède l'autre :

" **CONSEILS.**—Acquérez au plus tôt des qualités qui vous soient propres, et qu'elles servent à vous faire distinguer. Mieux vaut exceller dans une chose que d'en faire médiocrement plusieurs. Etes-vous artisan ? Surpassez vos compagnons en habileté. Avocat ? Qu'une spécialité vous donne le pas sur vos confrères. Employé ? Que personne n'ait votre habileté à tenir les livres. Commis ? Liez connaissance avec les acheteurs. Enfin, brillez par un talent qui vous appartienne exclusivement. Le succès que vous obtiendrez vous donnera le droit d'imposer vos conditions."

"—Dans le voisinage de B— il y avait un homme pauvre mais industriel, qui vivait du produit de son travail quotidien. Sa femme tomba malade ; et, comme il n'avait pas les moyens de payer une servante, il fut obligé de se confiner à son chevet. Le travail cessant, le besoin se fit bientôt sentir. Son voisin avait de la fortune. Il se détermina à l'aller trouver et à lui demander deux mesures de blé dont il promettrait de lui faire toucher le prix, aussitôt que sa femme aurait recouvré la santé et qu'il pourrait reprendre ses occupations ordinaires. Il met donc un sac sous son bras et s'achemine vers la demeure de cet homme.

" On pria chez ce dernier, quand l'indigent vint s'asseoir sur le banc de pierre placé près de la porte. Il l'entendit qui suppliait Dieu de vêtir ceux qui sont nus, de rassasier ceux qui ont faim, de secourir ceux qui sont dans le besoin et de consoler ceux qui pleurent. La prière finie, il entre dans la maison et fait connaître le but de sa visite. Le laboureur se prétend désolé de ne pouvoir accéder à sa demande et lui dit qu'il lui faut tout son grain pour réaliser une forte somme d'argent qu'il doit prêter ; un ami, qu'il lui désigne, pourra sans doute lui rendre le service qu'il est contraint de lui refuser.

" Le malheureux ouvrier le quitte les larmes aux yeux et le cœur brisé. Il s'était à peine éloigné du logis que le jeune fils du fermier s'adressant à son père :

"—Père, dit-il, ne venez-vous pas de prier Dieu de vêtir ceux qui sont nus, de rassasier ceux qui ont faim, de secourir les nécessiteux et de consoler ceux qui sont affligés.

"—Oui. Eh bien ?

"—Si j'avais votre grain, je répondrais à cette prière.

" Il n'est pas besoin d'ajouter que le père chrétien rappela son voisin nécessiteux et lui donna tout ce qui lui était nécessaire."

Abrégé de l'Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à 1840, à l'usage des maisons d'éducation, par F. X. Garneau ; Québec, Augustin Côté et Cie., éditeurs.

Ce livre, auquel des critiques bien sévères trouveront peut-être quelque chose à redire sous le rapport de la perfection du style, ou même sous celui d'une chronologie minutieuse, est infiniment supérieur à tout ce que nous avons eu jusqu'à présent dans nos écoles.

En réligéant cet abrégé de son grand ouvrage, l'auteur a laissé de côté, avec raison, tout ce qui était dissertation historique ou phi-

losophique ; mais au point de vue de l'enseignement, les pages sont un peu trop chargées de noms propres, de détails et de chiffres.

L'ensemble du livre est propre à créer un véritable esprit public, à faire aimer le pays à tous ceux qui le liront, et à tremper fortement le patriotisme de la nouvelle génération. Le style en est clair, précis, et généralement bien soutenu ; il s'y trouve même plusieurs passages d'une grande beauté.

Au point de vue moral et religieux, cet ouvrage a reçu l'approbation de Mgr Baillargeon, administrateur de l'archi-diocèse de Québec, et la sanction de presque toutes nos hautes maisons d'éducation. Le Surintendant l'a adopté provisoirement pour les écoles normales Laval et Jacques Cartier, en attendant la décision du Conseil de l'Instruction Publique. Il en a de plus fait acheter 900 exemplaires, imprimés sur beau papier et ornés des portraits de Jacques Cartier, de Montcalm et des deux premiers évêques du Canada. Ces exemplaires, qui vont être élégamment cartonnés et marqués aux emblèmes de ce journal, sont destinés à être distribués comme récompenses, par les inspecteurs.

Ce nouveau travail de M. Garneau est le complément d'une œuvre toute de patriotisme et de dévouement. On songera, plus tard, avec émotion, que cet écrivain distingué après s'être, pour bien dire, épuisé à élever le monument qu'il laissera derrière lui, a bien voulu le reproduire en miniature pour l'Instruction de nos enfants. Rien n'aura manqué à la couronne d'immortalité qu'il se sera préparée.

Les éditeurs, à qui l'on n'a que des louanges à adresser sous le rapport typographique, auraient dû ajouter au livre une petite carte du Canada, ce qui en aurait beaucoup augmenté l'intérêt et l'utilité.

Souvenirs Historiques du Canada, par Louis Jos. Racine, 1 vol. in-18 ; Montréal, 1856.

Nous aimons les souvenirs du genre de ceux que M. Racine veut perpétuer ; il est à regretter, pourtant, qu'il ne nous les donne pas plus nombreux. Nos annales offrent un champ riche au glaneur, et le compilateur qui l'a si judicieusement exploité eût pu, ce nous semble, faire plus large cueillette d'épis. Ceux qu'il est parvenu à réunir forment, néanmoins, une belle gerbe.

BULLETIN DES PUBLICATIONS ET REIMPRESSIIONS LES PLUS RECENTES.

PARIS, 29 Janvier 1857.

BUISSON.—L'homme, la famille et la société, considérés dans leurs rapports avec le progrès moral de l'humanité, par Eugène Buisson, 3 vols. in-18 Jésus ; 945 pages. Paris, 1857.

DRIOUX.—La Somme théologique de Saint Thomas, latin-français en regard, avec des notes théologiques, historiques et philologiques, contenant le supplément et toutes les tables analytiques qui se trouvent dans les éditions de Nicolai et de Rubais, avec un lexique pour tous les termes scholastiques et toutes les formules difficiles qui se trouvent dans la Somme, par M. l'abbé Drioux. Tomes XIII, XIV et XV, 3 vols. in-8 ; ensemble, 2339 pages. Paris, 1856.

Ouvrage terminé. Prix de chaque volume, 5 fr. 50 c.

LEIBNITZ.—Nouvelles lettres et opuscules inédits de Leibnitz, précédés d'une introduction, par A. Foucher de Careil. In-8 ; ccxxvii-440 pages. Paris, 1857. Prix, 7 fr.

NICOLE.—Choix des petits traités de morale de Nicole : De la faiblesse de l'homme.—De la soumission à la volonté de Dieu.—Des diverses manières dont on tente Dieu.—Des moyens de conserver la paix avec les hommes.—De la civilité chrétienne. *Edition revue et corrigée* par M. Sylvestre de Sacy, membre de l'Académie française. In-16, xxviii-495 pages. Paris, 1857. Prix, 6 fr.

On a tiré cent exemplaires en papier de Hollande. Prix, 15 fr. Cette édition, dédiée aux bibliophiles français, fait partie de la *Bibliothèque spirituelle*, publiée par M. S. de Sacy.

NOURRISSON.—Discours sur la vie future, par M. Nourrisson, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Clermont. In-8 ; 32 pages. Clermont-Ferrand ; 1856.

Londres, janvier 1857.

SHALL AND WILL.—or two chapters on the auxiliary verbs, by Sir Edmund Head ; Murray, publisher.

Le sujet de l'Instruction publique attire, dans ce moment, l'attention de tous les esprits d'élite et, comme on le voit, les plus hauts fonctionnaires de l'Etat ne dédaignent point de s'occuper de grammaire et de la conjugaison des verbes. Personne n'ignore qu'une des plus grandes difficultés de la langue anglaise consiste dans l'emploi des deux verbes auxiliaires *shall* et *will*. Il y avait beaucoup à dire sur ce sujet, et tout ce qui pouvait se dire de mieux,

ajoute le *Montreal Herald*, se trouve dans cette intéressante dissertation. Nous analyserons cet ouvrage.

Boston, février 1857.

THE BRITISH POETS—Little, Brown & Cie., libraires. 79 volumes in-18; édition économique très vantée, par Hunt's Merchant's Magazine; comprend les œuvres de 36 auteurs anglais.

THE MINNESOTA HAND-BOOK for 1856-7.

THE IOWA HAND-BOOK for 1856-7.

Ces deux ouvrages de N. Parker, publiés par le libraire Jewett, contiennent une foule de renseignements sur deux nouveaux Etats de l'Union où il se trouve beaucoup de Canadiens. Ils sont accompagnés de cartes.

New-York, février 1857.

LIFE OF PRINCE TALLEYRAND with extracts from his speeches and writings; by Charles McHarg, 1 vol. in-12, p. 382; Scribner, édit.

Cet ouvrage se compose de fragments recueillis au prix de beaucoup de soins et de recherches. On sait que Talleyrand a laissé lui-même des mémoires qui ne doivent être publiés que trente ans après sa mort. Talleyrand, d'après sa propre maxime: donnez-moi dix lignes de l'écriture d'un homme, et je le ferai pendre, a dû être très circonspect dans tout ce qu'il a écrit sur son propre compte, et il semble même qu'il ait voulu être certain d'être bien mort avant que l'on publiât ses mémoires. Comme personne n'est sûr de vivre encore une trentaine d'années, l'ouvrage de M. McHarg est bon à lire en attendant.

Québec, janvier 1857.

ABRÉGÉ DE LA GRAMMAIRE DE BONNEAU d'après l'Académie, ouvrage approuvé par le Conseil de l'Instruction Publique de France; J. T. Brousseau, libraire.

La Grammaire de Bonneau a été adoptée provisoirement pour les écoles normales Laval et Jacques Cartier, en attendant la décision du Conseil de l'Instruction Publique du Bas-Canada; l'abrégé qui vient d'en être publié a été aussi adopté pour les écoles modèles annexes. On doit savoir gré à M. Brousseau de cette réimpression, qui ne laisse rien à désirer sous le rapport de la typographie. Le livre se vend cartonné.

Petite Revue Mensuelle.

L'année 1857 paraît tenir à la triste réputation qu'elle s'est faite à son début.

M. Pitre Chevalier a dit avec raison: Paris, la France, le monde, l'Église, ont reçu pour étrennes un coup de poignard au cœur; et ce coup de poignard a été comme le signal d'une foule de forfaits. Naples, New-York, Québec, ont été, dans les premières semaines de l'année, le théâtre de sombres ou sanglantes tragédies.

Ces drames émouvants, que nous nous donnerons bien de garde de présenter trop en détail à l'imagination de nos jeunes lecteurs, ont leur enseignement. Les deux derniers confirment le vieil axiome: *voluptas generat furta et homicidia*. Les deux premiers se rattachent directement à l'orgueil, que le petit cathéchisme appelle *la mère de tous les vices*. Une ambition effrénée, et souvent sans raison d'être, tourmente notre époque, où des gens d'un bien moindre génie que Descartes, sont loin d'avoir la modération qu'il se proposait dans ses desirs.

« Ma troisième maxime, disait ce grand philosophe, était de tâcher toujours à me vaincre plutôt que la fortune, et changer mes desirs, que l'ordre du monde, et généralement de m'accoutumer à croire qu'il n'y a rien qui soit entièrement en notre pouvoir que nos pensées, en sorte qu'après que nous avons fait notre mieux touchant les choses qui nous sont extérieures, tout ce qui manque de nous réussir est au regard de nous absolument impossible. Et ceci seul me semblait être suffisant pour m'empêcher de rien désirer à l'avenir que je n'acquiesce et ainsi pour me rendre content: car notre volonté ne se portant naturellement à désirer que les choses que notre entendement lui représente, en quelque façon, comme possibles, il est certain que, si nous considérons tous les biens qui sont hors de nous comme également éloignés de notre pouvoir, nous n'aurons pas plus de regret de manquer de ceux qui semblent être dus à notre naissance, lorsque nous en serons privés, sans notre faute, que nous avons de ne posséder pas les royaumes de Chine ou de Mexique. »

La mort de l'Archevêque de Paris a rappelé un morceau d'éloquence de Lacordaire, qui était en même temps presque une prophétie. C'est l'exorde de la première des conférences qu'il prêcha devant Mgr. Sibour. Nous ne croyons pas devoir en priver nos lecteurs.

« MONSEIGNEUR,

« Vous êtes le troisième archevêque devant qui j'annonce la parole de Dieu du haut de cette chaire. Vos deux derniers prédécesseurs ont été tous deux frappés de la foudre; ils ont tous deux porté à Dieu prématurément le compte rempli et pourtant inachevé de leur épiscopat. L'un avait vu son palais renversé de fond en comble par les mains de la multi-

tude, et, après avoir répondu à cette fureur par dix années de bienfaits, il est mort sans avoir obtenu de la justice des hommes la réparation qu'il était due à sa piété, à son courage et à sa bonté.

« L'autre s'est offert lui-même en holocauste; il est tombé en désarmant la guerre civile, et le peuple, ému de cette victime devenue son pacificateur, l'a ramené dans ce temple, où il lui a fait un sépulcre plus grand que n'était son trône, et une résurrection aussi glorieuse que l'avait été sa mort. Dieu vous a choisi, Monseigneur, pour succéder à ces deux hommes et pour continuer l'histoire du siège de saint Denis; il vous a jugé digne de tenir une place où ne pouvaient plus s'asseoir que la charité qui fait le martyr, et que la grandeur d'âme qui fait le citoyen. Je vous souhaite des jours plus heureux que n'ont été les leurs, une gloire moins agitée, une fin moins précoce; non pas que je doutasse de votre cœur si Dieu vous appelait à les égarer dans le péril et dans l'honneur des tribulations, mais parce qu'il n'appartient qu'à Dieu de souhaiter aux hommes et de leur envoyer des malheurs aussi grands que leurs vertus. »

Les deux plus grands événements du mois de février ont été, pour nous, l'ouverture du parlement impérial et celle du parlement provincial.

Notre Gracieuse Souveraine paraît croire à une solution parfaite de la question Suisse et à la cessation prochaine des hostilités contre la Chine. Elle félicite son parlement sur les succès obtenus dans la guerre contre la Perse et sur la prospérité générale qui a succédé à la gêne causée par la grande guerre d'Orient.

Son Excellence le Gouverneur général a trouvé aussi matière à félicitation dans les progrès de la culture du sol, et l'accroissement de notre population. Il donne, aussi parmi les signes évidents de progrès, une place éminente à l'ouverture de notre grand tronç de chemin de fer depuis St. Thomas, à l'Est, jusqu'à Stratford, à l'Ouest. De grandes villes comme Québec, Montréal et Toronto, qui, jusque là, avaient été séparées en hiver par un désert de neige, se trouvent maintenant en communication journalière l'une avec l'autre.

L'exploration de la vallée de l'Ontario jusqu'au lac Huron, l'exploration du territoire du St. Maurice, l'émigration considérable attendue d'Europe, par suite des efforts qui ont été faits pour faire connaître le Canada et ses ressources, le succès de la ligne de vaisseaux à vapeur entre Montréal et Liverpool qu'on espère voir devenir hebdomadaire, et enfin la mission de M. Draper auprès du gouvernement impérial au sujet de la question du territoire de la baie d'Hudson, forment les autres points les plus importants du discours.

Dans la sphère de la chronique locale, deux faits qui se rattachent de plus près à l'Instruction publique méritent d'être notés.

Le premier, c'est un concert ou plutôt un oratorio donné par les élèves de la Congrégation de Notre-Dame, le jour de la fête de l'évêque de Montréal, au profit de la future cathédrale. Disons de suite que cette solennité a été charmante et que les élèves y ont fait preuve d'un grand progrès dans la vocalisation et dans la déclamation.

L'autre fait est l'inauguration du cabinet de lecture de « l'Œuvre des bons livres. » Des discours ont été prononcés dans cette circonstance par le maire de Montréal, le surintendant de l'éducation, le supérieur du séminaire de St. Sulpice, M. Granet, le Père Martin, supérieur du collège de Ste. Marie, et MM. Loranger, Morin et Chérier. Cette soirée littéraire d'un genre tout nouveau, parce que plusieurs orateurs en faisaient les frais, nous paraît une heureuse amélioration, et a plus intéressé que celles où l'on n'entend qu'un seul discours. Elle s'est prolongée fort tard, a été marquée de la plus grande gaieté, et l'Œuvre des bons livres ne pourra qu'y gagner.

M. Regourd, l'habile et zélé directeur, est, du reste, du nombre de ces hommes à qui l'on ne peut rien refuser par la raison qu'ils mettent eux-mêmes tant de dévouement et un dévouement si modeste dans leurs entreprises, que l'on se ferait conscience de les contrister en quoique ce fût.

Aussi, a-t-il déjà réussi à organiser un cours de lectures qui forme un programme des plus variés.

La première a été faite par M. Granet, qui, avec le talent qu'on lui connaît, a traité de *l'autorité en philosophie*. L'autre, sur l'architecture, a révélé dans M. Lévesque, jeune artiste canadien, un talent littéraire des plus distingués.

En vérité, si les bonnes choses de ce genre continuent à se multiplier notre petite revue mensuelle ne pourra plus suffire à les enregistrer. Pour cette fois, du moins, il ne lui reste plus d'espace pour parler de divers sujets qu'il lui faut remettre, à une prochaine livraison.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

— Les enfans se permettent quelquefois de tourmenter des idiots ou des personnes excentriques et d'un caractère irascible, en les poursuivant dans les rues. M. le *Recorder*, Gauthier, à Québec, a condamné un jeune homme à cinq piastres d'amende ou quinze jours de prison, pour s'être ainsi conduit. Qu'on se le dise.

— De nouvelles sociétés littéraires ont été établies à St. Ambroise de Kildare, à Chambly, à St. Gervais et à Yamachiche.

— Le conseil de ville de Québec a voté £200,000 pour le chemin de fer de la rive nord entre Québec et Montréal. Ce vote a été ratifié par les citoyens.

— M. F. X. Garneau a été élu président honoraire de l'Institut-Canadien de Québec, et M. Octave Crémazie président actif.

— Un bazar, fait récemment à Québec, au profit de l'asile de Ste. Brigitte, a rapporté la forte somme de £1140!

— On nous écrit de Paris: "Nous avons ici M. et Mme Robert Nelson et leur fils Eugène, M. le comte de Rottermund, M. Hector Fabre, partant demain pour l'Italie, Mgr de Charbonnel, M. l'abbé Ferland, MM. Leclerc, Plamondon et Masson, et l'honorable M. Drummond. Vous voyez que l'on peut se croire en Canada."

— Le *Courrier du Canada* nous apprend qu'un jeune enfant, appartenant à une des familles les plus respectables de la Rivière Ouelle, s'est empoisonné avec quelques gouttes de cette essence d'huile d'amandes amères que l'on achète fréquemment pour donner du goût aux pâtisseries. Cette substance contient de l'acide prussique, poison des plus violents: on doit la tenir hors de la portée des enfants et même en faire un usage des plus modérés. Il en est de même de la plupart des autres essences que l'on achète dans le même but.

— Il y a, à Chicago, environ 2800 familles qui se servent communément de la langue française: ce sont des Canadiens, des Belges, des Suisses et des Français. La langue française est toujours, à Chicago, comme dans toutes les autres villes américaines, la langue étrangère à la mode. Pour un américain qui étudie l'allemand, il y en a dix qui étudient le français. Nous tenons ce fait d'un homme qui a une longue expérience dans l'enseignement des langues étrangères à Chicago.—(*Journal de l'Illinois.*)

— Parmi les universités de l'Etat Pontifical les plus fréquentées sont celles de Rome et de Bologne. Pendant la dernière année scolaire, la première a compté 876 élèves et la seconde 487. Les autres universités ont été fréquentées par 430 jeunes gens, ce qui donne un total de 1793 élèves dans les universités d'un Etat dont la population est de 3,100,000 âmes.—(*Propagateur Catholique.*)

— Le cardinal Morlot, archevêque de Tours, qui s'est distingué, entr'autres choses, par la protection qu'il a donnée à la librairie d'éducation de Maine, vient d'être nommé Archevêque de Paris. La librairie dont nous parlons est une des plus grandes et des plus complètes du monde entier; elle a plus contribué qu'aucune autre chose à raffermir le christianisme en France et à populariser les sciences, les lettres et les arts. L'établissement de MM. Mame et Cie. est une petite ville où se trouvent réunis tous les arts et métiers nécessaires à la confection d'un livre.

— Dernièrement, à New-York, un apothicaire reçut une prescription d'une certaine dose de carbonate de potasse et d'acide citrique; il lut *cyanure de potasse*. La conséquence fut que l'enfant à qui le remède était destiné mourut sur le champ. L'apothicaire, lui-même, ayant avalé une certaine partie de la potion, pour se justifier, périt dans des convulsions affreuses. Si l'apothicaire eût été mieux versé dans la chimie, il aurait vu que l'acide citrique, en se combinant avec la potasse, devait dégager l'acide cyanique, poison des plus violents. Il arrive aussi quelquefois que l'on ajoute de l'essence de citron ou quelque autre substance à un remède, pour en changer le goût: cela ne doit jamais se faire sans l'avis du médecin; car, on ne sait point ce qui peut en résulter.

— Nous sommes heureux d'apprendre que Mgr Blanchet et les bonnes sœurs du couvent de la Providence, de Montréal, qui sont parties avec lui l'automne dernier, au nombre de cinq, sont arrivés à Nesqually (Vancouver) sains et saufs. Les sœurs étaient à la veille d'ouvrir leurs classes. Ainsi, des Canadiennes auront été les premières institutrices de ce diocèse éloigné.

A UN CORRESPONDANT.

LE PETIT ORPHELIN, par un écolier.— Cette production a vraiment beaucoup de mérite littéraire, et nous engageons l'auteur à cultiver le talent dont il donne preuve. Ce qui nous fait regretter de ne pouvoir publier son essai, c'est qu'il ne se trouve pas dans les conditions voulues par notre programme. En relisant notre premier Montréal de janvier, M. B. verra, 1o. que les compositions des élèves, pour être publiées, doivent nous être transmises par les maîtres; 2o. qu'elles doivent avoir trait à l'histoire du Canada ou à quelque description de paysage ou de mœurs canadiennes.

Avis aux anciens Instituteurs.

Les anciens instituteurs voudront bien se rappeler que toute demande de pension pour cette année doit être adressée au Surintendant avant le premier d'avril prochain.

Etat des sommes payées par le Bureau de l'Education depuis le 15 janvier jusqu'au 28 février 1857.

Fonds de l'éducation supérieure.....	£ 719 16 0
Subvention semestrielle des écoles communes.....	9958 19 11
Fonds des écoles normales.....	1102 18 10
Dépenses casuelles.....	563 0 0
Total.....	£12344 14 9

MONTANT total maintenant payé sur la subvention semestrielle des écoles communes de janvier 1857..... £10973 18 6
Balance en mains..... 3526 1 6

Acte amendant la loi des Ecoles Communes.

CAP. XIV.

Sanctionné le 16 Mai, 1856.

Attendu qu'il est expédient d'amender de nouveau les lois des écoles communes du Bas-Canada, et de faire des dispositions additionnelles pour l'avancement de l'éducation élémentaire dans cette partie de la province: à ces causes, Sa Majesté par et de l'avis et consentement du conseil législatif et de l'assemblée législative du Canada, décrète ce qui suit:

I. Il sera loisible aux commissaires d'école et aux syndics des écoles dissidentes de faire prélever par cotisation et taxe, de la manière maintenant voulue par la loi, telle somme additionnelle qu'ils pourront juger convenable en sus de celle qu'ils peuvent faire prélever actuellement en vertu de la dixième sous-section de la vingt-unième section de l'acte des écoles du Bas-Canada de mil huit cent quarante-six, pourvu que telle somme additionnelle n'excède pas celle qu'ils sont maintenant autorisés à prélever; et ils pourront aussi prélever une somme additionnelle n'excédant pas trente pour cent sur le total de la somme ainsi prélevée comme susdit, pour faire bon de tout déficit qui pourra se rencontrer dans la perception de la cotisation et tous autres frais ou dépenses contingentes non prévus, nonobstant toute chose à ce contraire dans la trente-septième section du dit acte, limitant telle somme additionnelle à quinze pour cent: et il sera en outre loisible aux corporations des cités de Québec et de Montréal de payer à même leurs fonds une somme additionnelle égale à celle qu'elles sont autorisées à payer en vertu de la quarante-troisième section de l'acte des écoles du Bas-Canada de 1846 aux bureaux des commissaires d'école nommés par elles, et aussi une somme additionnelle de trente pour cent pour faire bon de toutes dépenses imprévues ou contingentes.

II. Les commissaires d'école et les syndics des écoles dissidentes feront faire par leur secrétaire-trésorier, entre le premier jour de septembre et le premier jour d'octobre de chaque année, un recensement des enfants de chaque municipalité scolaire, faisant la distinction entre ceux de cinq à seize ans et ceux de sept à quatorze ans, et indiquant ceux qui assistent à l'école; et ils transmettront tel recensement au surintendant des écoles sous dix jours après qu'il sera terminé.

III. Les commissaires d'école et les dits syndics, dans les comptes et rapports semestriels qu'ils sont tenus de transmettre au surintendant des écoles, mentionneront le montant de la rétribution mensuelle fixée pour chaque enfant, et la somme perçue sur le montant total de la dite rétribution, soit par eux directement ou par l'instituteur, en vertu de la vingt-unième section de l'acte passé en 1849 pour amender la loi des écoles du Bas-Canada; et si les commissaires d'école ou les syndics ne fixent pas le montant de la rétribution mensuelle qui sera payée pour chaque enfant, ou ne le font pas percevoir, il sera loisible au surintendant des écoles, avec l'approbation du gouverneur en conseil, de refuser l'allocation scolaire pour l'année à la municipalité scolaire représentée par tels commissaires ou syndics en défaut.

IV. Depuis et après le premier jour de juillet mil-huit-cent cinquante-six, il sera loisible au surintendant des écoles, avec l'approbation du gouverneur en conseil, de retenir sur les deniers auxquels une municipalité pourra avoir droit pour ses écoles la somme de vingt louis pour aider à l'entretien d'une école-modèle dans telle municipalité, suivant l'intention de la quatorzième section du dit acte de mil-huit-cent-quarante-neuf.

V. Après le premier jour de juillet mil huit cent cinquante-six, les syndics des écoles dissidentes auront seuls le droit d'imposer et per-

cevoir les cotisations qui devront être prélevées sur les habitants ainsi dissidents, et tels syndics seront à l'avenir dispensés d'attester sous serment la déclaration exigée d'eux par la dix-huitième section du dit acte de 1849.

VI. Après le premier jour de juillet mil-huit-cent-cinquante-sept, toute personne du sexe féminin n'étant pas membre d'une communauté religieuse qui désirera devenir institutrice dans une école commune subira l'examen voulu devant le bureau des examinateurs ; pourvu toujours que toute institutrice qui désirera obtenir un certificat ou brevet de qualification avant le premier jour de juillet mil-huit-cent-cinquante-sept, pourra subir l'examen voulu avant cette époque.

VII. Sur le montant de la subvention législative, permanente et additionnelle pour les fins des écoles communes du Bas-Canada, les sommes suivantes pourront être mises à part et dépensées annuellement par le surintendant des écoles, avec l'approbation du gouverneur en conseil, pour les objets suivants, savoir :

1. Une somme n'excédant pas mille louis comme aide spéciale en faveur des écoles communes dans les municipalités scolaires pauvres ;

2. Une somme n'excédant pas quatre-cent-cinquante louis pour encourager la publication et la circulation d'un journal d'instruction publique ; et

3. Une somme n'excédant pas cinq-cents louis pour aider à former un fonds pour le soutien des instituteurs des écoles communes du Bas-Canada devenus vieux ou épuisés par le travail, sous tels règlements qui pourront être adoptés de temps à autre par le surintendant des écoles, ou par le conseil d'instruction publique du Bas-Canada aussitôt que tel conseil sera établi dans la dite partie de la province, et approuvés par le gouverneur en conseil : pourvu toujours qu'aucun tel instituteur n'aura droit à une part du dit fonds s'il n'a contribué à tel fonds pour au moins un louis par année, pendant le temps qu'il aura enseigné ou qu'il recevra de l'aide sur tel fonds, et s'il ne donne des preuves suffisantes de son incapacité, à cause de son âge ou de la perte de sa santé occasionnée par les fatigues de l'enseignement, à continuer plus longtemps d'exercer cette profession ; pourvu toujours qu'aucune telle allocation pour un instituteur n'excèdera un louis dix chelins par année pour chaque année qu'il aura enseigné dans une école commune du Bas-Canada.

VIII. La rémunération des secrétaires-trésoriers pourra, à la discrétion des commissaires ou syndics d'école, être augmentée jusqu'à un montant n'excédant pas sept pour cent, sur les deniers reçus par eux comme tels, au lieu de quatre pour cent voulu par la vingt-deuxième section du dit acte de 1849, mais telle rémunération comprendra tout service que les commissaires requerront de temps à autre du secrétaire-trésorier, et couvriront toutes dépenses contingentes quelconques, excepté celles qui pourront être spécialement autorisées par les règles et règlements qui seront faits de temps à autre par le surintendant des écoles, et n'excèdera pas trente louis par année dans aucun cas.

IX. Outre les bureaux d'examineurs constitués en vertu du dit acte de 1846, et de l'acte passé en 1853, pour amender les lois des écoles du Bas-Canada, il en sera établi d'autres pour tels comtés et qui tiendront leurs séances à telles places que le surintendant des écoles désignera et déterminera, avec l'approbation du gouverneur en conseil, tels bureaux devant être composés de pas moins de cinq ni de plus de sept membres, être gouvernés par les dispositions du dit acte de mil-huit-cent-quarante-six, et être établis pour telles parties ou subdivisions de district ou divisions territoriales où le dit acte de 1846 et le dit acte de 1853 autorisent déjà l'établissement de bureaux, et dans des sociétés religieuses mixtes, un des dits bureaux devant être composé de membres catholiques-romains et un autre de membres protestants.

X. Il sera loisible au surintendant des écoles de faire prélever des taxes spéciales dans une municipalité scolaire pour le paiement de dettes légitimes admises par telle municipalité ou qu'une cour de justice aura jugé être dues par telle municipalité et que telle municipalité ne pourrait payer autrement ; et chaque fois que telles dettes auront été contractées par une municipalité subséquemment divisée en plusieurs municipalités, ou dont les limites auront été subséquemment changées, le dit surintendant répartira le paiement de telle dette ou dettes par justes portions entre les diverses municipalités qui en seront responsables.

XI. Nonobstant toute chose à ce contraire dans la quarante-septième section du dit acte de 1846, les sommes constituant le fonds des écoles communes du Bas-Canada pourront être payées au surintendant des écoles en deux paiements sémi-annuels, en vertu de deux warrants comptables adressés au receveur-général émis par le

gouverneur pour cet objet ; et le surintendant déposera les dites sommes dans telle banque que le gouverneur en conseil indiquera et les répartira suivant la loi entre les municipalités, et il paiera aux commissaires d'école et aux syndics des écoles dissidentes les parts respectives appartenant aux municipalités qu'ils représenteront au moyen de checks ou ordres sur telle banque et payables à leur ordre, et il rendra suivant la loi compte de tels deniers.

XII. Le surintendant, avec l'approbation du gouverneur en conseil, pourra refuser de payer la totalité ou toute partie de la part du dit fonds de toute municipalité scolaire où ses instructions légitimes ou celles du conseil d'instruction publique auront été enfreintes, ou dans laquelle des instituteurs non qualifiés auront été employés par les commissaires ou les syndics, ou dans laquelle un instituteur qualifié aura été destitué par les commissaires ou syndics d'école avant la fin de son engagement et sans aucune cause valide ou juste, et pourra payer sur la dite part de telle municipalité telle indemnité qui leur paraîtra justement due à tout instituteur ainsi injustement destitué.

XIII. Le surintendant des écoles aura aussi le pouvoir, avec l'approbation du gouverneur en conseil, d'autoriser les commissaires ou syndics d'école de toute municipalité à appliquer la part afférente pour une année à tout arrondissement d'école dont les habitants n'auront contribué en rien ou auront contribué trop peu durant la même année, au fonds commun de telle municipalité, pour des fins scolaires, de la manière prescrite par le dit surintendant pour l'avancement de l'éducation dans telle municipalité, au lieu de déposer la dite somme dans une banque comme il est maintenant prescrit par la loi : et les montants déjà placés dans toute banque pour un arrondissement d'école, dans des cas semblables, pourront être employés en la même manière, et la part afférente à tel arrondissement d'école qui peut, dans des cas semblables, avoir été employée par les commissaires ou syndics d'école de toute municipalité du consentement du surintendant, sont par le présent déclarés avoir été légalement et convenablement employés ; nonobstant toute loi, usage ou coutume à ce contraire.

XIV. Et attendu que dans quelques comtés il s'est formé des municipalités scolaires qui n'existaient point à l'époque où le dernier recensement a été fait, et qu'il serait injuste de les priver de leur juste part dans l'allocation législative ; en conséquence, il sera loisible au surintendant des écoles, avec l'approbation du gouverneur en conseil, d'accorder à chaque telle municipalité sa juste part dans le montant de la dite allocation législative afférente au comté, en proportion de la population effective de la dite municipalité scolaire, suivant la meilleure preuve qu'il sera en état d'avoir lorsqu'il sera d'opinion que le dit recensement n'est pas une base équitable de répartition.

XV. Lorsqu'un commissaire d'école, syndic ou secrétaire-trésorier, après sa destitution, résignation ou démission de charge, retiendra aucun livre, papier ou chose appartenant aux commissaires ou syndics d'école d'aucune municipalité, il encourra par là une pénalité qui ne sera pas de moins de cinq piastres ni de plus de cinq louis pour chaque jour durant lequel il retiendra la possession de tel livre, papier ou chose, après avoir reçu un avis du surintendant des écoles l'obligeant à le déposer entre les mains d'une personne mentionnée dans tel avis ; et la dite pénalité sera recouvrable devant toute cour ayant juridiction compétente au civil, au nom du surintendant des écoles, et lorsqu'elle sera prélevée, elle sera versée entre les mains du dit surintendant et formera partie de la balance non dépensée de l'allocation des écoles communes, et sera employée en conséquence.

XVI. Et attendu que l'établissement d'un conseil d'instruction publique dans le Bas-Canada serait un moyen d'avancer l'éducation dans cette partie de la province, le gouverneur aura pouvoir de nommer pas plus de quinze ni moins de onze personnes (dont le surintendant des écoles pour le Bas-Canada fera partie) pour former un conseil d'instruction publique pour le Bas-Canada, et telles personnes tiendront leur charge durant bon plaisir, et seront assujéties dans l'accomplissement de leurs devoirs à tous ordres et instructions conformes à la loi, qui seront de temps à autre émis par le gouverneur en conseil.

XVII. Le surintendant des écoles fournira une place pour les assemblées du conseil d'instruction publique, en convoquera la première assemblée, et pourra convoquer une assemblée spéciale en tout temps, en donnant dûment avis aux autres membres ; les dépenses occasionnées par les actes et délibérations du dit conseil seront payées et prises par le surintendant des écoles sur les dépenses contingentes du bureau d'éducation ; un secrétaire-archiviste du dit conseil sera nommé par le gouverneur en conseil, et tel

secrétaire tiendra registre de toutes les délibérations du dit conseil dans un livre tenu à cet effet, et procurera, suivant qu'il sera prescrit, les cartes, livres et papeteries nécessaires, et tiendra tous les comptes du dit conseil.

XVIII. Cinq membres du dit conseil à toute assemblée légale d'icelui, formeront un quorum pour la transaction des affaires; et il sera du devoir du dit conseil:

1. De choisir un de ses membres pour être président d'icelui et, avec l'approbation du gouverneur en conseil, de fixer l'époque de ses assemblées et établir le mode de procéder; le président aura un second vote ou vote prépondérant, en cas d'égalité de votes sur toute question;

2. De faire de temps à autre, avec l'approbation du gouverneur en conseil, tels règlements et règlements que le surintendant des écoles, à l'époque de l'établissement du conseil, aura le pouvoir de faire avec l'approbation du gouverneur en conseil, pour la régie de l'école normale ou des écoles normales qui pourront être établies,—et pour établir les termes et conditions auxquels les étudiants seront admis et instruits en icelles,—le cours d'instruction qui sera suivi,—et le mode et la manière dont les registres et les livres seront tenus,—les certificats accordés aux étudiants,—et les rapports du principal de toute telle école normale faits au surintendant des écoles;

3. De faire, de temps à autre, avec l'approbation du gouverneur en conseil, tels règlements que le conseil jugera à propos pour l'organisation, la gouverne et la discipline des écoles communes, et la classification des écoles et des instituteurs;

4. De choisir ou faire publier, avec telle approbation comme susdit, les livres, cartes et globes, dont on se servira à l'exclusion de tous autres dans les académies, les écoles-modèles et élémentaires sous le contrôle des commissaires ou syndics, ayant égard dans tel choix aux écoles dans lesquelles l'enseignement sera donné en français, et à celles dans lesquelles l'enseignement sera donné en anglais; mais ce pouvoir ne s'étendra pas au choix des livres se rattachant à la religion ou aux mœurs, lequel choix sera fait tel que voulu par la cinquième sous-section de la vingt-unième section du dit acte de 1846; telle partie de laquelle sous-section qui pourra être incompatible avec la disposition faite dans le présent acte est par le présent abrogée;

5. De faire de temps à autre, avec telle approbation comme susdit, des règlements et règlements pour la gouverne des bureaux d'examineurs;

6. De faire insérer par le secrétaire-archiviste, dans un livre qui sera tenu à cet effet, en telles manières et forme que le conseil pourra prescrire, les noms et classes de tous les instituteurs qui ont reçu ou qui recevront par la suite des certificats ou brevets de qualification des bureaux d'examineurs déjà établis ou qui seront établis par la suite, ainsi que les noms de tous les instituteurs qui, après avoir suivi le cours régulier d'instruction dans une école normale qui sera établie par la suite, auront reçu des certificats ou brevets de qualification du surintendant des écoles; et pour assurer l'exécution de la disposition immédiatement précédente, il sera du devoir du surintendant des écoles: premièrement—De faire rapport ou faire mettre devant le conseil, s'il est en son pouvoir de le faire, les noms et classes de tous les instituteurs admis par les différents bureaux d'examineurs depuis leur établissement; secondement—Les noms et classes de tous les instituteurs qui seront admis à l'avenir par les différents bureaux d'examineurs; troisièmement—Les noms de tous les instituteurs qui pourront par la suite recevoir de lui des certificats ou brevets de qualification après avoir suivi le cours régulier d'instruction dans une école normale.

XIX. Il sera loisible au conseil d'instruction publique de révoquer tout certificat ou brevet de qualification accordé ou qui sera accordé par tout bureau d'examineurs à un instituteur, ou tout certificat ou brevet de qualification qui sera accordé par la suite par le surintendant des écoles, à un étudiant de toute école normale qui pourra être établie, pour tout manque de bonne conduite comme instituteur, de bonnes mœurs, ou d'habitudes de tempérance de la part du porteur d'icelui; telle révocation n'aura pas lieu, néanmoins, à moins qu'une accusation par écrit ne soit faite par une personne portant plainte, ou sur le rapport d'un inspecteur d'école soumis par le surintendant des écoles au dit conseil, ni à moins que telle accusation ne soit parfaitement prouvée: telle accusation sera adressée au secrétaire archiviste, qui la mettra devant le conseil à son assemblée alors suivante: et si le conseil est d'opinion que l'accusation est de nature à ne pas exiger une enquête, elle sera renvoyée *in limine*; mais s'il est d'opinion que l'accusation est d'une nature et d'un caractère assez grave pour exiger une enquête, il sera du devoir du secrétaire-archiviste de faire signifier à l'instituteur contre lequel plainte sera

portée, par tout huissier de la cour supérieure pour le Bas-Canada, une copie de l'accusation, accompagnée d'un avis de la part du conseil, le sommant d'être et de comparaître, soit en personne ou par procureur, devant le conseil à tels jour et heure que le conseil fixera, pour répondre à l'accusation portée contre lui. Si l'instituteur nio l'accusation, le conseil devra immédiatement, ou à un jour subséquent, procéder à recevoir la preuve, orale ou par écrit, que chaque partie aura à offrir, et le secrétaire-archiviste est par le présent acte autorisé à administrer le serment à tout témoin qui pourra être produit; et il sera de son devoir de prendre les notes des témoignages reçus et de les garder de record:

Il sera loisible au dit conseil de nommer un ou deux commissaires pour prendre les témoignages, quand les parties résideront à une grande distance, ou quand le conseil verra qu'en agissant ainsi des dépenses inutiles seront épargnées;

L'instrument nommant tel commissaire ou commissaires, émanera de la part et au nom du "conseil d'instruction publique," et sous le seing du secrétaire-archiviste;

À la réception de tel instrument, le commissaire ou les commissaires donneront avis aux parties de l'époque où elles auront à produire leurs témoins; le commissaire ou les commissaires assermentent les témoins, et ils sont par le présent acte autorisés à le faire, et les témoignages seront pris par tel commissaire ou commissaires, et ensuite transmis par lui ou par eux au secrétaire-archiviste, qui les mettra devant le conseil;

Si l'instituteur ne comparait pas, et néglige de répondre à l'accusation, le conseil procédera par défaut contre lui, et recevra et prendra les témoignages, ou les fera recevoir et prendre, en la manière ci-dessus prescrite;

Si l'accusation n'est pas prouvée, le conseil la renverra, et si elle est prouvée, le conseil ordonnera comme pénalité que le certificat ou brevet de qualification de tel instituteur soit révoqué, et que son nom soit biffé du livre contenant les noms des instituteurs qualifiés.

XX. Le présent acte sera appelé et désigné "L'acte de 1856 pour amender les lois des écoles du Bas-Canada."

XXI. En interprétant le présent acte, les mots "instituteur" et "étudiant" s'appliqueront aux institutrices aussi bien qu'aux instituteurs, et aux étudiantes aussi bien qu'aux étudiants, et tout pouvoir donné aux commissaires d'école ou toute obligation à eux imposée, s'appliquera aux syndics des écoles dissidentes quant aux écoles et aux arrondissements scolaires sous leur contrôle: l'expression "école commune" s'appliquera aux écoles dissidentes, et l'expression "municipalité," ou "municipalités scolaires" s'appliquera aux écoles dissidentes ou arrondissements d'école sous le contrôle de syndics aussi bien qu'aux municipalités et écoles sous le contrôle de commissaires; l'acte passé dans la neuvième année du règne de Sa Majesté, chapitre vingt-sept, sera censé être désigné par l'expression "l'acte des écoles du Bas-Canada de 1846," ou "le dit acte de 1846,"—l'acte passé dans la douzième année du règne de Sa Majesté, chapitre cinquante, sera censé être désigné par l'expression "l'acte de 1849 pour amender la loi des écoles du Bas-Canada," ou "le dit acte de 1849,"—et l'acte passé dans la seizième année du règne de Sa Majesté, chapitre deux-cent-huit, sera censé être désigné par l'expression, "l'acte de 1853 pour amender la loi des écoles du Bas-Canada," ou "le dit acte de 1853."

XXII. Toute partie des dits actes de 1846, de 1849 et de 1853 ou d'aucun d'eux, qui pourra être incompatible avec le présent acte, est par le présent abrogée.

On s'abonne pour CINQ CHELINS par année au Journal de l'Instruction Publique rédigé par le Surintendant de l'Éducation et par M. Joseph Lenoir assistant rédacteur.

On s'abonne pour CINQ CHELINS par année au "Lower Canada Journal of Education" rédigé par le Surintendant de l'Éducation et par M. John Raddiger assistant rédacteur.

Les instituteurs peuvent recevoir, pour CINQ CHELINS, les deux journaux ou à leur choix deux exemplaires de l'un ou de l'autre. L'abonnement dans tous les cas est payable d'avance.

Le journal français se tire à 4,000 exemplaires et paraît vers le milieu de chaque mois. Le journal anglais se tire à 2,000 exemplaires et paraît vers la fin de chaque mois.

On ne publie que des annonces qui ont trait à l'instruction publique, aux sciences, ou aux beaux arts. Prix: un chelin par ligne pour la première insertion, et douze sous par ligne pour chaque insertion subséquente, payable d'avance.

On s'abonne au Bureau de l'Éducation à Montréal, chez M. Thomas Roy, agent à Québec et pour la campagne en adressant au bureau de l'Éducation une demande d'abonnement par la poste, avec le montant. On est prié d'indiquer clairement et lisiblement le bureau de poste auquel le journal doit être expédié. Les abonnés feront bien aussi d'écrire leur adresse lisiblement à part de leur signature.